

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 539****25 mai 2004****SOMMAIRE**

Access Fund, Sicav, Luxembourg .....	25855	European Resorts S.A., Luxembourg .....	25870
AXA Active Protection .....	25826	Financière Ardennoise S.A.H., Luxembourg .....	25871
AXA Active Protection .....	25836	G.A.I.L. S.A., Luxembourg .....	25863
B.A.C.F., Bureau d'Assistance Comptable et Fiscale S.A., Diekirch .....	25856	Global Offshore S.A.H., Luxembourg .....	25870
B.A.C.F., Bureau d'Assistance Comptable et Fiscale S.A., Diekirch .....	25857	Intégration Financière S.A., Luxembourg .....	25862
Bios S.A.H., Luxembourg .....	25872	Invest Signs S.A.H., Luxembourg .....	25869
C. & C. Chemicals and Colours S.A., Luxembourg	25870	Iplom International S.A., Luxembourg .....	25861
C.E.I.G.E.M.S., Compagnie d'Etudes, d'Investissements et de Gestion d'Etablissements Médicaux-Sociaux S.A., Luxembourg .....	25861	Koremar S.A., Luxembourg .....	25855
Challenger Luxembourg S.A., Luxembourg .....	25848	Koremar S.A., Luxembourg .....	25864
Chargreiv S.A., Luxembourg .....	25867	Kredos Investment S.A.H., Luxembourg .....	25869
Cheval Blanc Capital S.A., Luxembourg .....	25867	Marga S.A., Luxembourg .....	25848
Compta Concept S.C., Bofferdange .....	25865	Marga S.A., Luxembourg .....	25866
Connexion Group S.A., Bech-Kleinmacher .....	25865	Marsango Financière S.A., Luxembourg .....	25870
Corporate Investment Partners S.A., Luxembourg .....	25862	MD Security, S.à r.l., Mondorf-les-Bains .....	25854
Dakar Trading S.A. ....	25863	MD Security, S.à r.l., Mondorf-les-Bains .....	25855
Dakar Trading S.A. ....	25863	Nixia S.A. ....	25848
Damolù Financière S.A., Luxembourg .....	25871	Opera Investment S.A., Luxembourg .....	25866
Damolù Financière S.A., Luxembourg .....	25871	Opera Investment S.A., Luxembourg .....	25866
Damolù Holding S.A., Luxembourg .....	25872	Opera Investment S.A., Luxembourg .....	25866
Damolù Holding S.A., Luxembourg .....	25872	Otto Finance Luxembourg A.G., Luxembourg .....	25862
Data Stream S.A., Bech-Kleinmacher .....	25857	Phone Invest S.A., Luxembourg .....	25871
Emerald S.A., Luxembourg .....	25858	Rhic Holding S.A., Luxembourg .....	25871
Estate Ventures S.A., Luxembourg .....	25861	Robert Milford Asset Management S.A., Luxembourg .....	25870
Estate Ventures S.A., Luxembourg .....	25864	Scame S.A., Luxembourg .....	25863
Estate Ventures S.A., Luxembourg .....	25864	Schiffahrts Gesellschaft Reederei Hamburg S.A., Luxembourg .....	25869
Etablissements CP Bourg Luxembourg S.A., Helmsange .....	25860	Schiffahrts Gesellschaft Reederei Hamburg S.A., Luxembourg .....	25869
Euro M&F S.A. ....	25868	Soins de Jardins, S.à r.l., Noertrange .....	25858
Euro M&F S.A. ....	25868	Soloturn Investments S.A., Luxembourg .....	25849
European Finance Corporation S.A., Luxembourg	25868	Voxtron Holding S.A., Luxembourg .....	25867
		Wieland Invest. S.A., Luxembourg .....	25864
		Windows International S.A., Luxembourg .....	25868

**AXA ACTIVE PROTECTION, Fonds Commun de Placement.****MANAGEMENT REGULATIONS****1) The Fund**

AXA ACTIVE PROTECTION has been created for an unlimited period of time on May 4, 2004 as an undertaking for collective investment governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Fund has been organised under the Law of July 19, 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public (the «Law of 1991») in the form of an open-ended mutual investment fund («fonds commun de placement»), as an unincorporated co-ownership of transferable securities and other assets permitted by law.

The assets of each Sub-Fund are solely and exclusively managed in the interest of the co-owners of the relevant Sub-Fund by AXA FUNDS MANAGEMENT S.A., the Management Company, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg.

The assets of the Fund are segregated from those of the Management Company.

The assets of the Fund are held in custody by BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, the Custodian.

By purchasing Units of one or more Sub-Funds any unitholder fully approves and accepts these Management Regulations which determine the contractual relationship between the unitholders, the Management Company and the Custodian. The Management Regulations and any future amendments thereto shall be filed with the District Court of Luxembourg and copies thereof shall be available from the Chancery of the District Court. Publication in the Mémorial shall be made through a notice advising of the deposit of such document with the District Court of Luxembourg.

Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these Management Regulations bear the same meaning as in the Prospectus.

**2) The Management Company**

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A. is the Management Company of the Fund. The Management Company also manages the INTERNATIONAL SOVEREIGN BOND FUNDS, the AXA INSURANCE FUND and the fund AXA IM FIXED INCOME INVESTMENT STRATEGIES. The Management Company is organised in the form of a public limited company («société anonyme») under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and has its registered office in Luxembourg City.

Its share capital amounts to 423,301.70 Euros.

The Management Company was established on November 21, 1989 for an unlimited period of time. The articles of incorporation of the Management Company are published in the Mémorial of January 26, 1990. Consolidated articles of incorporation were deposited with the Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg (where they may be inspected and copies may be obtained) on January 17, 2002. The Management Company manages the assets of the Fund in compliance with the Management Regulations in its own name, but for the sole benefit of the unitholders of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Sub-Funds within the objectives set forth in Article 3 and the restrictions set forth in Article 13 hereafter.

The Board of Directors of the Management Company shall have the broadest powers to administer and manage each Sub-Fund within the restrictions set forth in Article 13 hereof, including but not limited to the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and other assets permitted by law and the exercise of all rights attached directly or indirectly to the assets of the Fund.

The Management Company may enter into a written agreement with one or more persons to act as investment manager for one or several Sub-Funds of the Fund and to render such other services as may be agreed upon by the Management Company and such investment manager(s).

**3) Investment objectives and Policies**

The investment objective of the Fund is to manage its assets for the benefit of the unitholders. Its primary investment objective is to make investments available to investors in portfolios of assets with different objectives in a manner that seeks maximum performance through a regular monitoring of risk and volatility, as more fully described in each Sub-Fund's Enclosure to the Prospectus.

The assets of the Sub-Funds will be primarily invested in units or shares of open-ended or closed-ended Target Funds.

The Target Funds may be (i) regulated and non-regulated collective investment schemes, which invest directly into a broad spread of financial markets focussing on money market instruments, equities, fixed income instruments, convertible bonds, but also including deposits, currencies and commodities, or (ii) hedge funds, i.e. UCI that may invest in futures, options and derivatives on equities, debt securities, foreign currency instruments, engage in short-selling and often employ leverage. The allocation of assets between the Target Funds can change over time.

The Fund may also invest the subscriptions received in securities, fixed income instruments, convertible bonds, other assets and financial instruments authorised by law in compliance with the investment policies described in each Sub-Fund's Enclosure to the Prospectus.

Each Sub-Fund may also, on an ancillary basis, hold cash and cash equivalents, including time deposits and money market instruments having an initial or residual maturity of less than 12 months, taking into account any financial instruments relating thereto, or, pursuant to the conditions of issue governing such securities, with an interest adapted at least annually according to the market conditions.

There can however be no assurance that the investment objective will be achieved.

The specific investment policies and restrictions applicable to any particular Sub-Fund shall be determined by the Management Company and disclosed in each Sub-Fund's Enclosure to the Prospectus.

#### 4) Sub-Funds and Classes of units

For each Sub-Fund, a separate portfolio of investments and assets will be maintained. The different portfolios will be separately invested in accordance with their specific features as described in each Sub-Fund's Enclosure to the Prospectus.

As regards third parties, each Sub-Fund is exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Management Company may also decide to issue, within each Sub-Fund, different classes of Units (collectively the «Classes» and individually a «Class») having (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, unitholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) such other features as may be determined by the board of directors of the Management Company from time to time.

#### 5) The Units

**5.1. The unitholders.** Except as set forth in section 5.4. below any legal person may be a unitholder and own one or more Units in each Sub-Fund on payment of the applicable subscription or acquisition price.

Each Unit is indivisible with respect to the rights conferred to it. In their dealings with the Management Company or the Custodian, the co-owners or disputants of Units must be represented by the same person. The exercise of rights attached to the Units may be suspended until these conditions are met.

The unitholders may not request the liquidation or the sharing-out of the Fund or of any Sub-Fund and shall have no rights with respect to the representation and management of the Fund or of any Sub-Fund and their failure or insolvency shall have no effect on the existence of the Fund or of any Sub-Fund.

No general meetings of unitholders shall be held and no voting rights shall be attached to the Units.

**5.2. Reference Currency.** The Units in any Sub-Fund shall be issued without par value in such currency as determined by the Management Company and disclosed in the Prospectus.

**5.3. Form, Ownership and Transfer of Units.** Units of any Class, if any, in any Sub-Fund may be issued, upon decision of the Management Company, in registered or bearer form, as specified in the Prospectus.

The inscription of the unitholder's name in the Unit register evidences his or her right of ownership of such Units. The unitholder shall receive a written confirmation of his or her unitholding; no certificates shall be issued.

Fractions of registered Units will be issued to one thousandth of a Unit, whether resulting from subscription or conversion of Units.

**5.4. Restrictions on Subscription and Ownership.** The Management Company may, at any time and at its discretion, temporarily discontinue, terminate or limit the issue of Units to persons or corporate bodies resident or established in certain countries or territories. The Management Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from directly or beneficially acquiring or holding Units if such a measure is necessary for the protection of the Fund or any Sub-Fund, the Management Company or the unitholders of the Fund or of any Sub-Fund.

In addition, the Management Company may direct the Registrar and Transfer Agent of the Fund to:

- (a) reject any application for Units;
- (b) redeem at any time Units held by unitholders who are excluded from purchasing or holding such Units.

In the event that the Management Company gives notice of a compulsory redemption for any of the reasons set forth above to a unitholder, such unitholder shall cease to be entitled to the Units specified in the redemption notice immediately after the close of business on the date specified therein.

#### 6) Issue and Redemption of units

**6.1. Issue of Units.** Units are made available through the Management Company on a continuous basis in each Sub-Fund.

The Management Company may conclude contractual arrangements with intermediaries, dealers and/or professional investors for the distribution of the Units and entrust them with such duties and pay them such fees as shall be disclosed in the Prospectus.

The Management Company may impose restrictions on the frequency at which Units shall be issued in any Sub-Fund.

In each Sub-Fund, Units shall be issued at a periodicity mentioned in each Sub-Fund's Enclosure to the Prospectus. The relevant Business Day has been designated by the Management Company to be a Valuation Day for each Sub-Fund, subject to the right of the Management Company to discontinue temporarily such issue as provided in Article 14.3.

The price per Unit will be the NAV per Unit of the relevant Class of Units, if any, within each Sub-Fund calculated on the applicable Valuation Day plus any applicable sales charge as more fully described in each Sub-Fund's Enclosure to the Prospectus. Subject to the laws, regulations, stock exchange rules or banking practices in a country where a subscription is made, taxes or costs may be charged additionally.

Investors may be required to complete a subscription agreement for Units or other documentation satisfactory to the Management Company indicating that the purchaser or the beneficial owner is not a «U.S. Person» and is an Institutional Investor. Subscription agreements containing such representations are available from the Management Company or the Fund's duly appointed agents. For subsequent subscriptions, instructions may be given by fax, telex or by post.

Payments shall be made within three Business Days after the Valuation Day by electronic bank transfer net of all bank charges (except where local banking practices do not allow electronic bank transfers) and in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or in any other currency (in which case the currency conversion costs shall be borne by the investor) to the bank account published by the Registrar and Transfer Agent. Failing this payment applications will be considered as cancelled.

The Management Company will not issue Units as of a particular Valuation Day unless the application for subscription of such Units has been received by the Registrar and Transfer Agent (on behalf of the Management Company or directly

from the subscriber) by a time dictated by the Management Company on the Business Day immediately preceding the Valuation Day being the Dealing Day as more fully described in the Prospectus; otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day.

The Management Company reserves the right to reject any subscription in whole or in part, in which case subscription monies paid, or the balance thereof, as appropriate, will normally be returned to the applicant within three Business Days thereafter, provided such subscription monies have been cleared, or to suspend at any time and without prior notice the issue of Units in one, several or all of the Sub-Funds.

No Units of any Class, if any, or Sub-Fund will be issued during any period when the calculation of the NAV per Unit in such Class or Sub-Fund is suspended by the Management Company, pursuant to the powers reserved to it by Article 14.3. of the Management Regulations.

In the case of suspension of dealings in Units, the subscription will be dealt with on the first Valuation Day following the end of such suspension period.

The Management Company may agree to issue Units as consideration for a contribution in kind of securities to any unitholder who agrees, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Fund («réviseur d'entreprises agréé») which shall be available for inspection, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund described in each Sub-Fund's Enclosure to the Prospectus. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant unitholders.

To the extent that a subscription does not result in the acquisition of a full number of Units, fractions of registered Units shall be issued to one thousandth of a Unit.

**6.2. Minimum Investment and Holding.** Minimum amounts of initial and subsequent investments as well as of holding for any Sub-Fund may be set by the Management Company and disclosed in the Prospectus.

**6.3. Redemption of Units.** Except as provided in Article 14.3, unitholders may at any time request redemption of their Units.

Redemptions will be made at the NAV per Unit in the relevant Sub-Fund or Class, if any, on any Valuation Day, provided that the applications have been received by the Registrar and Transfer Agent (on behalf of the Management Company or directly from the unitholder) by a time dictated by the Management Company acting on behalf of the Fund, in Luxembourg on the Dealing Day, as more specifically described in the Prospectus. Applications received after that time will be processed on the next Valuation Day.

Units will be redeemed at a price equal to the NAV per Unit in the relevant Class, if any, or Sub-Fund plus any applicable redemption charge as more fully described in each Sub-Fund's Enclosure to the Prospectus. The redemption price may be higher or lower than the price paid at the time of the subscription or purchase.

Instructions for the redemption of Units may be made by fax, telex or by post. Applications for redemption should contain the following information: the identity and address of the unitholder requesting the redemption, the relevant Sub-Fund, the relevant Class as the case may be, the number of Units or currency amount to be redeemed, the name in which such Units are registered and full payment details, including name of beneficiary, bank and account number. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application.

Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such unitholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the Management Company. Redemption requests made in accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a unitholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in Article 14.3. hereof.

The Management Company shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained so that redemption of Units in each Sub-Fund may, under normal circumstances, be made promptly upon request by unitholders.

Upon instruction received from the Management Company, payment of the redemption price will be made by wire and/or cheque not later than three Business Days from the relevant Valuation Day, or from the date on which the redemption request details have been received by the Management Company, whichever is the later date. Payment for such Units will be made in the Reference Currency or in any freely convertible currency specified by the unitholder. In the last case, any conversion cost shall be borne by the unitholder.

Units in any Sub-Fund will not be redeemed if the calculation of the NAV per Unit of such Sub-Fund is suspended by the Management Company in accordance with Article 14.3.

Furthermore, if on any Valuation Day redemption requests and conversion requests relate to more than 10% of the Units in issue in a specific Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for such period as the Board of Directors considers to be in the best interests of the relevant Sub-Fund, but normally not exceeding one Valuation Day. On the next Valuation Day following such period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

If, as a result of any request for redemption, the aggregate NAV of all the Units held by any unitholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in Article 6.2 hereof, the Management Company may treat such request as a request to redeem the entire unitholding of such unitholder in the relevant Sub-Fund.

## 7) Conversion of units

Except as otherwise specified in the Prospectus, unitholders who wish to convert all or part of their Units of one Class, if any, and from one Sub-Fund for Units of the same or another Class within another Sub-Fund must submit an application by fax, telex or by post to the Registrar and Transfer Agent, specifying the Sub-Fund or Sub-Funds and the number of Units they wish to convert.

A conversion of Units of one Sub-Fund for Units of another Sub-Fund will be treated as a redemption of Units and a simultaneous purchase of Units of the acquired Sub-Fund. A converting unitholder may, therefore, realise a taxable gain

or loss in connection with the conversion under the laws of the country of the unitholder's citizenship, residence or domicile.

Units may be tendered for conversion on any Dealing Day.

All terms and notices regarding the redemption of Units shall equally apply to the conversion of Units.

No conversion of Units will be effected until a duly completed conversion request form or other written notification acceptable to the Registrar and Transfer Agent has been received at the registered office of the Registrar and Transfer Agent (on behalf of the Management Company or directly from the unitholder).

In converting Units, the unitholder must meet the applicable minimum investment and holding requirements referred to in Article 6.2 hereof.

If, as a result of any request for conversion, the aggregate NAV of all the Units held by any unitholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in Article 6.2 hereof, the Management Company may treat such request as a request to convert the entire unitholding of such unitholder in the relevant Sub-Fund.

Conversions will be made on the basis of the respective NAVs of the relevant Units, calculated as of the same Valuation Day following receipt by the Registrar and Transfer Agent (on behalf of the Management Company or directly from the Unitholder).

There is no conversion fee for the time being.

## **8) Charges of the Fund**

**Fees of the Custodian, Paying Agent and Administrator**

The Custodian, Paying Agent and Administrator are entitled to receive fees calculated in accordance with customary banking practice in Luxembourg as a percentage per annum of the average daily NAV thereof during the relevant month or a flat fee and payable monthly in arrears. In addition, the Custodian, Paying Agent and Administrator are entitled to be reimbursed by the Fund for their reasonable out-of-pocket expenses and disbursements and for the charges of any correspondents.

**Fees of the Registrar and Transfer Agent and Secretarial Agent**

The Registrar and Transfer Agent is entitled to receive customary fees and charges at rates in accordance with normal practice in Luxembourg. In addition, the Registrar and Transfer Agent and Secretarial Agent are entitled to be reimbursed by the Fund for its reasonable out-of-pocket expenses.

**Fees of the Management Company**

The Management Company will receive from the Fund a management fee payable at the end of each quarter at an annual rate of up to 1,50% of the average NAV during the relevant quarter.

Other costs and expenses charged to the Fund include:

- All taxes which may be due on the assets and the income of the Sub-Funds;
- Usual brokerage fees due on transactions involving securities held in the portfolio of the Sub-Funds (such fees to be included in the acquisition price and to be deducted from the selling price);
- Legal expenses incurred by the Management Company or the Custodian while acting in the interest of the unitholders of the Fund;
- All expenses payable by the Sub-Fund which shall include but not be limited to formation expenses, fees payable to any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Fund, the remuneration of the directors of the Management Company, their insurance coverage, and reasonable travelling costs and out of pocket expenses in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the costs of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, management regulations, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to unitholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

As regards third parties, each Sub-Fund is exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The costs and expenses incurred in connection with the formation of the Fund and the initial issue of Units by the Fund, including those incurred in the preparation and publication of the Prospectus and Management Regulations, all legal and printing costs, certain launch expenses (including advertising costs) and preliminary expenses will be written off over a period not exceeding five years from the formation of the Fund and in such amounts in each year and in each Sub-Fund as determined by the Board of Directors on an equitable basis.

Charges relating to the creation of a new Sub-Fund will be written off over a period not exceeding five years against the assets of that Sub-Fund and in such amounts in each year as determined by the Management Company on an equitable basis. The newly created Sub-Fund will not bear a prorata of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Fund and the initial issue of Units, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund. However, the Board of Directors may decide, where it considers it to be more equitable to the Sub-Fund concerned, that the new Sub-Fund shall bear a prorata portion of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Fund and the initial issuance of Units, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund whereas the other existing Sub-Funds) will also bear a prorata of the charges relating to the creation of such new Sub-Fund.

### 9) Accounting year; Audit

The accounts of the Fund are closed each year on December 31.

The combined accounts of the Fund shall be kept in Euros. The financial statements relating to the separate Sub-Funds shall also be expressed in the Reference Currency for the Sub-Funds.

The initial accounting period will start on the launching date of the Fund and terminate on the 31st December 2004.

The accounts of the Management Company and of the Fund will be audited annually by an auditor appointed from time to time by the Management Company.

### 10) Publications

The Fund publishes annually a detailed audited report on its activities and on the management of its assets; such report shall include, inter alia, the combined accounts relating to all the Sub-Funds, a detailed description of the assets of each Sub-Fund and a report from the Auditor. The Fund further publishes semi-annual unaudited reports, including, inter alia, a description of the investments underlying the portfolio of each Sub-Fund and the number of Units issued and redeemed since the last publication.

The first audited annual report shall be established as at 31st December 2004. The first semi-annual report shall be established as at 30th June 2004.

The aforementioned documents will be made available to registered unitholders within four months for the annual reports and two months for the semi-annual reports of the date thereof and copies may be obtained free of charge by any person from the Registered Office.

Any other financial information concerning the Fund or the Management Company, including the periodic calculation of the NAV per Unit within each Sub-Fund, the issue, redemption and conversion prices will be made available from the registered offices of the Management Company, the Custodian and the Registrar and Transfer Agent. Any other substantial information concerning the Fund or any Sub-Fund may be published in such newspaper(s) and notified to unitholders in such manner as may be specified from time to time by the Management Company.

### 11) The Custodian, Paying agent, Registrar and Transfer Agent and Secretarial Agent

The Management Company shall appoint and terminate the appointment of the Custodian of the assets of the Fund. BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, a branch of BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, with its office in Luxembourg, has been appointed Custodian.

Each of the Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon ninety 90 days' written notice delivered by either to the other, provided, however, that any termination by the Management Company is subject to the condition that a successor custodian assumes within two months the responsibilities and the functions of the Custodian under these Management Regulations and provided, further, that the duties of the Custodian hereunder shall, in the event of a termination by the Management Company, continue thereafter for such period as may be necessary to allow for the transfer of all assets of the Fund to the successor custodian.

In the event of the Custodian's resignation, the Management Company shall forthwith, but not later than two months after the resignation, appoint a successor custodian who shall assume the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations.

All securities and other assets of the Fund shall be held in custody by the Custodian on behalf of the unitholders of the Fund. The Custodian may, with the approval of the Management Company, entrust to banks and other financial institutions all or part of the assets of the Fund. The Custodian may hold securities in fungible or non-fungible accounts with such clearing houses as the Custodian, with the approval of the Management Company, may determine. The Custodian may dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund only upon receipt of proper instructions from the Management Company or its duly appointed agent(s). Upon receipt of such instructions and provided such instructions are in compliance with these Management Regulations, the Custodian Agreement and applicable law, the Custodian shall carry out all transactions with respect of the Fund's assets.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with the Law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (the «Law of 2002») to which the Law of 1991 refers, as such laws may be amended from time to time. In particular, the Custodian shall:

(a) ensure that the sale, issue, redemption, conversion and cancellation of Units effected on behalf of the Fund or by the Management Company are carried out in accordance with applicable law and these Management Regulations;

(b) carry out the instructions of the Management Company, unless they conflict with applicable law or these Management Regulations;

(c) ensure that in transactions involving the assets of the Fund any consideration is remitted to it within the customary settlement dates; and

(d) ensure that the income attributable to the Fund is applied in accordance with these Management Regulations.

Any liability that the Custodian may incur with respect to any damage caused to the Management Company, the unitholders or third parties as a result of the defective performance of its duties hereunder will be determined under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

In the same agreement as the one which governs the rights and duties of the Custodian, the Management Company has further appointed BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH as Paying Agent responsible for the payment of distributions, if any, and for the payment of the redemption price by the Fund.

The Management Company has also appointed BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH as Registrar and Transfer Agent and Secretarial Agent; in such capacities, it will be responsible for handling the processing of subscriptions for Units, dealing with requests for redemption and conversion and accepting transfers of funds, for the safe-keeping of the register of unitholders of the Fund and providing and supervising the mailing of statements, reports, notices and other documents to the unitholders.

The appointment of BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH as Registrar and Transfer Agent was made under an agreement which provides for the appointment to continue for an unlimited period of time from the date of its signature. It may be terminated by the Management Company or the Registrar and Transfer Agent on giving 90 days' prior notice.

The appointment of BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH as Secretarial Agent was made under an agreement entered into for an unlimited period of time from the date of its signature. It may be terminated by the Management Company or the Secretarial Agent on giving 90 days' prior notice.

## 12) Administrator

The Management Company has appointed PARIBAS FUND SERVICES as the Fund's administrator. In such capacity, BNP PARIBAS FUND SERVICES will be responsible for all administrative duties required by Luxembourg law, and in particular for the bookkeeping and calculation of the NAV of the Units.

The rights and duties of BNP PARIBAS FUND SERVICES as Administrator are governed by an agreement entered into for an unlimited period of time from the date of its signature. It may be terminated by the Management Company or BNP PARIBAS FUND SERVICES on giving 90 days' prior notice.

BNP PARIBAS FUND SERVICES is organized under the form of a public limited company («société anonyme»), having its registered office at 10, boulevard Royal, B.P. 2463, L-1024 Luxembourg, and is wholly-owned by BNP PARIBAS. On November 1st, 2003, its own funds amounted to EUR 12,000,000.-.

## 13) Investment restrictions

The management of the assets of each Sub-Fund will be undertaken by the Investment Manager within the limits of the following investment restrictions (the «Investment Restrictions»). A Sub-Fund may be subject to different or additional investment restrictions that will be set forth in each Sub-Fund's Enclosure to the Prospectus.

**1. Restrictions applicable to investments in undertakings for collective investment («Target Funds»).** Except to the extent otherwise provided for in a specific Sub-Fund's Enclosure to the Prospectus, investment by a Sub-Fund in Target Funds are subject to the following restrictions.

### 1.1. Open-ended Target Funds

The Sub-Funds may, in principle, not invest more than 20% of their net assets in securities issued by the same open-ended Target Fund. For the purpose of this 20 limit, each compartment of a Target Fund with multiple compartments is to be considered as a distinct Target Fund provided that the principle of segregation of the commitments of the different compartments towards third parties is ensured. The Sub-Funds may hold more than 50% of the units of a Target Fund, provided that, if the Target Fund is an UCI with multiple compartments, the investment of any Sub-Fund in the legal entity constituting the Target Fund represents less than 50% of the net assets of the concerned Sub-Fund.

These restrictions are not applicable to the acquisition of units of open-ended Target Funds if such Target Funds are subject to risk diversification requirements comparable to those applicable to UCI which are subject to Part II of the Law of 2002 and if such Target Funds are subject in their home country to a permanent supervision by a supervisory authority set up by law in order to ensure the protection of investors (i.e. Target Funds which are formed or organised under the laws of Canada, Hong Kong, Japan, Switzerland, the United States and any member state of the European Union). This derogation may not result in an excessive concentration of the investments of a Sub-Fund in one single Target Fund provided that for the purpose of this limitation, each compartment of a Target Fund with multiple compartments is to be considered as a distinct Target Fund if the principle of segregation of the commitments of the different compartments towards third parties is ensured.

The Sub-Funds which are investing principally in other Target Funds must make sure that their portfolios of Target Funds present appropriate liquidity features to enable them to meet their obligation to repurchase their units.

### 1.2. Closed-ended Target Funds

The Sub-Funds may invest in closed-ended Target Funds the securities of which are considered as transferable securities provided that they shall not:

- (i) invest more than 10% of their assets in units or shares of closed-ended Target Funds, which are not admitted to official listing on a stock exchange nor traded on another Recognised Exchange;
- (ii) acquire more than 10% of the units or shares of the same kind issued by the same issuing closed-ended Target Fund and
- (iii) invest more than 10% of their assets in units or shares of the same closed-ended Target Fund.

The restrictions set forth under section 1.2, (i), (ii) and (iii) above should be combined with the restrictions provided under heading 3. «Additional Investment Restrictions» below in relation to investments in other transferable securities.

**2. Borrowings.** The Sub-Funds may not borrow in excess of 25% of their net assets.

**3. Additional investment restrictions.** The Sub-Funds shall, in principle, not:

- a) invest more than 10% of their assets in transferable securities which are not admitted to official listing on a stock exchange or dealt on another Recognised Exchange,
- b) acquire more than 10% of the transferable securities of the same nature issued by the same issuer,
- c) invest more than 10% of their assets in transferable securities issued by the same issuer.

The restrictions set forth under a), b) and c) above are not applicable to securities issued or guaranteed by a member state of the OECD or by its local authority or by supranational institutions and organisations with European, regional or worldwide scope.

The restrictions set forth under a), b) and c) above are not applicable to units or shares issued by Target Funds. The restrictions set forth under heading 1. above are applicable to investments in Target Funds.

The Sub-Funds may also invest in regularly traded money market instruments (the residual maturity of which exceeds 12 months and) which are issued by internationally recognised issuers pursuant to the restrictions set forth under a), b) and c) above.

**4. Holding of cash and cash equivalents.** The Sub-Funds may hold on an ancillary basis cash and cash equivalents. In this respect, time deposits in depository institutions and money market instruments which are regularly negotiated and which have a residual maturity of 12 months or less from the acquisition date shall be deemed to be cash equivalents.

**5. Use of derivative financial instruments and other techniques.** The Sub-Funds are authorised to make use of the derivative financial instruments and the techniques referred to hereafter.

The derivative financial instruments may include, amongst others, options, forward contracts on financial instruments and options on such contracts as well as swaption and swap contracts by private agreement on any type of financial instruments. In addition, the Sub-Funds may participate in securities lending and borrowing transactions as well as sale with right of repurchase transactions and repurchase transactions. The derivative financial instruments must be dealt on an organised market or contracted by private agreement with first class institutions specialised in this type of transaction.

The aggregate commitments resulting from short sales of transferable securities together with the commitments resulting from financial derivative instruments entered into by private agreement and, if applicable, the commitments resulting from financial derivative instruments dealt on a Recognised Exchange may not exceed at any time the assets of the Sub-Fund.

#### 5.1. Restrictions relating to derivative financial instruments

a) Margin deposits in relation to derivative financial instruments admitted to official listing on a stock exchange or dealt on a Recognised Exchange as well as the commitments arising from derivative financial instruments contracted by private agreement may not exceed 50% of the assets of a Sub-Fund. The reserve of liquid assets of such Sub-Fund must represent at least an amount equal to the margin deposits made by the Sub-Fund. Liquid assets do not only comprise time deposits and regularly negotiated money market instruments the remaining maturity of which is less than 12 months, but also treasury bills and bonds issued by OECD member countries or their local authorities or by supranational institutions and organisations with European, regional or worldwide scope as well as bonds admitted to official listing on a stock exchange or dealt on a Recognised Exchange, issued by first class issuers and being highly liquid.

b) No Sub-Fund may borrow to finance margin deposits.

c) No Sub-Fund may enter into contracts relating to commodities other than commodity future or forward contracts. However, the Sub-Funds may acquire, for cash consideration, precious metals which are negotiable on an organised market.

d) The premiums paid for the acquisition of options outstanding are included in the 50% limit referred to under item a) above.

e) The Sub-Funds must ensure an adequate spread of investment risks by sufficient diversification.

f) The Sub-Funds may not hold an open position in any one single contract relating to a derivative financial instrument dealt on an organised market or a single contract relating to a derivative financial instrument entered into by private agreement for which the margin required or the commitment taken, respectively, represents 5% or more of their assets.

g) Premiums paid to acquire options outstanding having identical characteristics may not exceed 5% of the assets of the Sub-Funds.

h) The Sub-Funds may not hold an open position in derivative financial instruments relating to a single commodity or a single category of forward contracts on financial instruments for which the margin required (in relation to derivative financial instruments negotiated on an organised market) together with the commitment (in relation to derivative financial instruments entered into by private agreement) represent 20% or more of the assets of the Sub-Funds.

i) The commitment in relation to a transaction on a derivative financial instrument entered into by private agreement by a Sub-Fund corresponds to the non-realised loss resulting, at that time, from the relevant transaction.

#### 5.2. Securities lending and borrowing transactions

The Fund may enter into securities lending and borrowing transactions subject to the following rules:

a) The Fund may only lend or borrow securities through a standardised system organised by a recognised clearing institution or through a first class financial institution specialising in this type of transaction.

b) With the exception of transactions through recognised clearing institutions, the Fund must in principle receive a guarantee in respect of lending transactions, the value of which must be at least equal to the global value of the securities lent during the entire life of the contract.

This guarantee must be given in the form of:

- cash or liquid debt assets, and/or
- securities issued or guaranteed by a Member State of the OECD or by their local authorities or by supranational institutions and undertakings of a community, regional or world-wide nature and blocked in the name of the Fund until the expiry of the loan contract and/or
- shares listed on an EU stock exchange and enjoying the highest rating entered in an escrow account in the name of the Fund until the expiry date of the loan contract and/or
- a guarantee of a highly rated financial institution blocked in favour of the Fund until the expiry date of the loan contract.

Such a guarantee shall not be required if the securities lending is made through Clearstream Banking or EUROCLEAR or through any other organization assuring to the lender a reimbursement of the value of the securities lent, by way of a guarantee or otherwise.



c) With the exception of transactions through recognised clearing institutions, the Fund may give a guarantee in respect of borrowing transactions, the value of which will not exceed the global value of the borrowed securities during the entire life of the contract.

d) Securities lending transactions may not exceed 50% of the global valuation of the securities portfolio of each Sub-Fund. This limitation does not apply where the Fund may cancel the contract at any time and is entitled to the restitution of the securities lent.

e) Securities lending and borrowing transactions may not extend beyond a period of 30 days. This limitation is not applicable if the Fund is allowed to terminate at any time the lending transaction and obtain the restitution of the securities lent.

f) The securities borrowed by the Fund may not be disposed of during the time that they are held by the Fund, unless they are covered by sufficient financial instruments which enable the Fund to return the borrowed securities at the close of the transaction.

g) Borrowing transactions may not exceed 50% of the global valuation of the securities portfolio of each Sub-Fund.

h) The Fund may only borrow securities under the following circumstances: (w) when the Fund is engaged in a sale transaction during a period when the securities have been sent out for re-registration; (x) when the securities have been lent and not returned in time; (y) to avoid a failed settlement should the Custodian fail to make a delivery; and (z) for the purpose of covering short positions.

The above restrictions do not apply to borrowing transactions entered into by the Fund for the purpose of covering short positions. Such transactions are subject to the limits set forth under item 2.5. above.

5.3. Sale with right of repurchase transactions («opérations à réméré») and repurchase transactions («opérations de mise en pension»)

The Fund may enter into sale with right of repurchase transactions which consist of the purchase and sale of securities where the terms reserve the right to the seller to repurchase the securities from the purchaser at a price and at a time agreed between the two parties at the point that the contract is entered into. The Fund can also enter into repurchase transactions which consist of transactions where, at maturity, the seller has the obligation to take back the asset sold («mis en pension») whereas the original buyer either has a right or an obligation to return the asset sold («mis en pension»).

The Fund may either act as buyer or as seller in the context of the aforementioned transactions. Its participation in the relevant transactions is however subject to the following rules:

a) The Fund may participate in sale with right of repurchase transactions or repurchase transactions only if the counterparties in such transactions are first class professionals specialised in this type of transaction.

b) During the lifetime of a sale with right of repurchase agreement where the Fund acts as purchaser, it may not sell the securities which are the subject of the contract before the counterparty has exercised its right to repurchase the securities or until the deadline for the repurchase has expired, unless the Fund has other means of coverage. If the Fund is open for repurchases, it must make sure to keep the importance of such transactions at a level such that it is at all time able to meet its repurchase obligation. The same conditions are applicable in the case of a repurchase transaction on the basis of a purchase and firm sale where the Fund acts as purchaser (transferee).

In case where the Fund acts as seller (transferor) in a repurchase transaction, the Fund may not, during the whole lifetime of the contract, sell the ownership or pledge to a third party, or realise a second time, in any other form, the securities sold. The Fund must hold, at the maturity of the repurchase transactions, sufficient assets to pay, if appropriate, the agreed upon repurchase price payable to the transferee.

#### 14) Determination of the Net Asset Value per Unit

**14.1. Frequency of Calculation.** The NAV per Unit and the issue, conversion and redemption prices will be calculated at least once a month as more fully described in the Prospectus (a «Valuation Day»), in accordance with the provisions of Article 14.4. hereinafter. Such calculation will be done by the Custodian under guidelines established by, and under the responsibility of, the Management Company.

**14.2. Calculation.** The NAV per Unit of a Class, if any, within the relevant Sub-Fund shall be expressed in the Reference Currency and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Fund attributable to the relevant Class of the relevant Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Sub-Fund, on any such Valuation Day, by the number of Units then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth under Article 14.4.

The assets and liabilities of each Class, if any, within each Sub-Fund are valued in its Reference Currency.

The NAV per Unit may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Management Company shall determine.

**14.3. Temporary Suspension of the Calculation.** The Management Company, acting on behalf of the Fund may suspend the determination of the NAV per Unit of any Sub-Fund and the issue and redemption of its Units from its unitholders as well as the conversion from and to Units of each Sub-Fund:

a) when the determination of the net asset value per share of the Target Funds is suspended;

b) during any period when any market or stock exchange which is the principal market or stock exchange on which a substantial portion of the investments of one or more Sub-Funds is listed or closed, other than for ordinary holidays, or during which dealings are considerably restricted or suspended;

c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Management Company as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund; or

e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

f) during any period when the Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Units of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Units cannot in the opinion of the Management Company be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Management Company, acting on behalf of the Fund and shall be notified to unitholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Units for which the calculation of the NAV has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the NAV per Unit, the issue, redemption and conversion of Units of any other Sub-Fund.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the NAV.

**14.4. Valuation of the Assets.** The valuation of the NAV of Units in any Sub-Fund and of the assets and liabilities of any Sub-Fund shall be made in the following manner:

1. The assets of the Fund shall include:

1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

2) all bills and notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

3) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund (provided that the Fund may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph 1. below with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;

5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Fund except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;

6) the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Units of the Fund, insofar as the same have to be written off,

7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(b) The value of assets which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets.

(c) The value of assets dealt in on any other Recognised Exchange is based on the last available price.

(d) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Recognised Exchange, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Recognised Exchange as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

(e) units or shares of open-ended UCIs will be valued at their last official net asset values, as reported or provided by such UCIs or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values, provided that due diligence has been carried out by the Investment Manager, in accordance with instructions and under the overall control and responsibility of the Directors, as to the reliability of such unofficial net asset values. The Net Asset Value calculated on the basis of unofficial net asset values of target UCIs may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target UCIs. The Net Asset Value is final and binding notwithstanding any different later determination. Units or shares of quoted closed-ended UCIs shall be valued at their last available stock market value;

(f) The value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any other Regulated Market and with a remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less and not traded on any market will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

(g) The liquidating value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable.

(h) Swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve.

(i) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the Management Company.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency will be converted into the Reference Currency at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

The NAV per Unit and the issue, redemption and conversion prices per Unit within each Sub-Fund may be obtained during business hours from the Registered Office.

II. The liabilities of the Fund shall include:

1) all loans, bills and accounts payable;

2) all accrued interest on loans of the Fund (including accrued fees for commitment for such loans);

3) all accrued or payable expenses (including, without limitation, administrative expenses, management fees, including incentive fees, if any, and custodian fees);

4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;

5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as of the Valuation Day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the Management Company, as well as such amount (if any) as the Management Company may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund;

6) all other liabilities of the Fund of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities, the Fund shall take into account all charges and expenses payable by the Fund pursuant to Article 8 hereof. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of a Sub-Fund will be converted into the Reference Currency of such Sub-Fund at the rate last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors of the Management Company.

The Board of Directors of the Management Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

In the event that extraordinary circumstances render a valuation in accordance with the foregoing guidelines impracticable or inadequate, the Management Company will, prudently and in good faith, use other criteria in order to achieve what it believes to be a fair valuation in the circumstances.

### **15) Distribution policy**

No dividend is expected to be paid to the unitholders and there is no guarantee that there will be any current income.

However, the Board of Directors reserves the right to propose the payment of a dividend at any time. Should the unitholders decide on the distribution of a cash dividend, the Board of Directors will propose to the a general meeting of unitholders of the relevant Sub-Fund that the distribution will be paid out of the net investment income available for distribution and/or out of the net realized capital gains and/or unrealized capital gains after deduction of unrealized capital losses.

In any event, no distribution will be made if, as a result, the NAV of the Fund would fall below EUR 1,250,000.-.

Dividends not claimed within five years of their due date will lapse and revert to the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a distribution declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

### **16) Amendments to the Management Regulations**

The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and in accordance with Luxembourg law, make such amendments to these Management Regulations as it may deem necessary in the interest of the unitholders. These amendments shall be effective as per the date of their signature by the Management Company and the Custodian.

### **17) Duration and Liquidation of the Fund or of any Sub-Fund**

The Fund and each of the Sub-Funds have been established for an unlimited period of time. However, the Fund or any of its Sub-Funds may be terminated at any time by mutual agreement between the Management Company and the Custodian, subject to prior notice. The Management Company may, in particular decide such dissolution where the value of the net assets of the Fund or of any such Sub-Fund has decreased to an amount determined by the Management Company to be the minimum level for the Fund or for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation.

The Management Company will only decide termination of any Sub-Fund established for a limited period of time before maturity date to the extent such early termination does not harm the interests of the unitholders.

The liquidation of the Fund or of a Sub-Fund cannot be requested by a unitholder.

The event leading to dissolution of the Fund must be announced by a notice published in the Mémorial. In addition, the event leading to dissolution of the Fund must be announced in at least three newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. Such event will also be notified to the unitholders in such other manner as may be deemed appropriate by the Management Company.

The Management Company or, as the case may be, the liquidator it has appointed, will realise the assets of the Fund or of the relevant Sub-Fund(s) in the best interest of the unitholders thereof, and upon instructions given by the Management Company, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all liquidation

expenses relating thereto, amongst the unitholders of the relevant Sub-Fund(s) in proportion to the number of Units held by them. The Management Company may distribute the assets of the Fund or of the relevant Sub-Fund(s) wholly or partly in kind to any unitholder who agrees in compliance with the conditions set forth by the Management Company (including, without limitation, delivery of independent valuation report) and the principle of equal treatment of unitholders.

At the close of liquidation of the Fund, the proceeds thereof corresponding to Units not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse des Consignations until the prescription period has elapsed. As far as the liquidation of any Sub-Fund is concerned, the proceeds thereof corresponding to Units not surrendered for repayment at the close of liquidation will be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 6 months as from the date of the close of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse des Consignations.

Units may be redeemed, provided that unitholders are treated equally.

The Management Company may, with the approval of the Custodian, decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Fund or to another UCI or to another sub-fund within such other UCI (such existing Sub-Fund, other UCI or sub-fund within such other UCI being the «new Fund») (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to unitholders) where the value of the net assets of any Sub-Fund has decreased to an amount determined by the Management Company to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation. Such decision will be announced by a notice published in the Mémorial and notified to the unitholders in such manner as may be deemed appropriate by the Management Company (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable unitholders to request redemption of their Units, free of charge, during such period. After such period, unitholders having not requested the redemption of their Units will be bound by the decision of the Management Company, provided that only the unitholders having expressly consented thereto may be transferred to a foreign UCI.

### 18) Applicable law; Jurisdiction, Language

Any claim arising between the unitholders, the Management Company and the Custodian shall be settled according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries in which the Units are offered or sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions, redemptions and conversions by unitholders resident in such countries, to the laws of such countries. English shall be the governing language of these Management Regulations.

Executed in three originals and effective as of May 4, 2004.

*The Management Company*

*The Custodian*

Signature

G. Lasch / F. Costinha

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04234. – Reçu 62 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040537.4//682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

## AXA ACTIVE PROTECTION, Fonds Commun de Placement.

### REGLEMENT DE GESTION

#### 1) Le Fonds

AXA ACTIVE PROTECTION a été créée pour une durée illimitée le 4 mai 2004 en tant qu'organisme de placement collectif, gouverné par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Le Fonds a été constitué conformément à la Loi du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public (la «Loi de 1991») sous la forme d'un fonds commun de placement de type ouvert, en tant que copropriété indivise de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi.

Les actifs de chaque Compartiment sont gérés uniquement et exclusivement dans l'intérêt des copropriétaires des Compartiments concernés par AXA FUNDS MANAGEMENT S.A., la Société de Gestion, une société constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à Luxembourg.

Les actifs du Fonds forment un patrimoine distinct de celui de la Société de Gestion.

Les actifs du Fonds sont tenus en dépôt par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, le Dépositaire.

En acquérant les Parts d'un ou de plusieurs Compartiments, chaque porteur de parts approuve pleinement et accepte ce Règlement de Gestion qui détermine les relations contractuelles entre les porteurs de parts, la Société de Gestion et le Dépositaire. Le Règlement de Gestion ainsi que toutes modifications ultérieures y afférentes seront déposés auprès du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et des copies seront disponibles au greffe du Tribunal d'Arrondissement. Publication dans le Mémorial sera faite par un avis de dépôt de ce document auprès du Tribunal d'Arrondissement.

A moins que le contexte ne le requière autrement, les mots et expressions utilisés dans ce Règlement de Gestion ont la même signification que dans le Prospectus.

## 2) La Société de Gestion

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A. est la Société de Gestion du Fonds. La Société de Gestion gère également les fonds suivants: International Sovereign Bond Funds, AXA INSURANCE FUND, et AXA IM FIXED INCOME INVESTMENT STRATEGIES. La Société de Gestion est constituée sous la forme d'une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et a son siège social à Luxembourg.

Son capital social s'élève à 423.301,70 EUR.

La Société de Gestion a été constituée le 21 novembre 1989 pour une durée illimitée. Les statuts de la Société de Gestion sont publiés dans le Mémorial du 26 janvier 1990. Une version coordonnée des statuts a été déposée au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg (où elle peut être consultée et dont copies peuvent être obtenues) le 17 janvier 2002. La Société de Gestion gère les avoirs du Fonds conformément au Règlement de Gestion, en son nom propre mais dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts du Fonds.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion déterminera la politique d'investissement des Compartiments dans le cadre des objectifs d'investissement décrits sous l'article 3 et moyennant le respect des restrictions d'investissement spécifiées à l'article 13 ci-après.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte d'administration et de gestion de chaque Compartiment dans les limites des restrictions décrites sous l'article 13, en ce compris sans cependant y être limité, l'achat, la vente, la souscription, l'échange et la livraison des valeurs et autres actifs autorisés par la loi ainsi que l'exercice de tous les droits découlant directement ou indirectement des actifs du Fonds.

La Société de Gestion peut conclure un contrat écrit avec une ou plusieurs entités agissant en tant que gestionnaire d'un ou de plusieurs Compartiments du Fonds ou pour rendre tels autres services ainsi que conclu par la Société de Gestion et tel(s) gestionnaire(s).

## 3) Objectifs et Politiques d'Investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est de gérer ses actifs pour le bénéfice des porteurs de parts. L'objectif d'investissement principal est d'effectuer des investissements disponibles pour les investisseurs dans des portefeuilles d'actifs ayant différents objectifs en vue d'obtenir une performance maximum avec un contrôle régulier du risque et de la volatilité, tel que décrit plus amplement dans l'Annexe du Prospectus relative à chaque Compartiment.

Les actifs des Compartiments seront principalement investis dans des parts ou actions de Fonds Cibles de type ouvert ou fermé.

Les Fonds Cibles peuvent être (i) des fonds d'investissement réglementés et non réglementés, qui investissent directement dans une large étendue de marchés financiers concentrés sur les instruments du marché monétaire, les actions, les instruments à revenu fixe, les obligations convertibles, incluant également les dépôts, devises et matières premières, ou (ii) des hedge funds, i.e. des OPC pouvant investir dans des contrats à terme, options, dérivés sur actions, créances, instruments sur devises étrangères, pouvant vendre à découvert et utiliser fréquemment un effet de levier. L'allocation des avoirs entre les Fonds Cibles peut être modifiée dans le temps.

Le Fonds peut également investir les souscriptions reçues en valeurs, instruments à revenu fixe, obligations convertibles, autres avoirs et instruments financiers autorisés par la loi conformément à la politique d'investissement de chaque Compartiment décrite dans l'annexe du Prospectus relative à chaque Compartiment.

Chaque Compartiment peut également, à titre accessoire, détenir des liquidités ou équivalents en ce compris des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire ayant une échéance initiale ou résiduelle n'excédant pas 12 mois, en prenant en considération tout instrument financier s'y rapportant ou, conformément aux conditions d'émission régissant de tels titres, avec un intérêt modifiable au moins une fois par an conformément aux conditions du marché.

Il ne peut cependant y avoir aucune garantie que les objectifs d'investissement seront atteints.

Les politiques et restrictions d'investissement qui s'appliquent de façon spécifique à chacun des Compartiments seront déterminées par la Société de Gestion et mentionnées dans l'Annexe du Prospectus relative à chaque Compartiment.

## 4) Compartiments et Catégories de Parts

Pour chaque Compartiment, un portefeuille distinct d'investissements et d'actifs sera maintenu. Les différents portefeuilles seront investis de façon séparée conformément à leurs caractéristiques spécifiques telles que décrites aux termes de l'Annexe du Prospectus relative à chaque Compartiment.

A l'égard des tiers, chaque Compartiment est exclusivement responsable pour les dettes qui lui sont imputables.

La Société de Gestion peut également décider d'émettre dans chaque Compartiment, différentes classes de parts (collectivement les «Classes» et individuellement une «Classe») ayant (i) une structure de frais de vente et de rachat spécifique et/ou (ii) une structure de frais de gestion ou de conseil spécifique et/ou (iii) différentes commissions de distribution, de services aux porteurs de parts ou autres commissions et/ou (iv) différents types d'investisseurs visés et/ou (v) d'autres caractéristiques telles que déterminées périodiquement par le conseil d'administration de la Société de Gestion.

## 5) Les Parts

**5.1. Les porteurs de parts.** A l'exception de ce qui est décrit sous la section 5.4 ci-après, toute personne morale peut devenir porteur de parts et détenir une ou plusieurs Parts au sein de chaque Compartiment moyennant paiement du prix de souscription ou d'acquisition applicable.

Chaque Part est indivisible en ce qui concerne les droits qui lui sont attachés. Dans les transactions avec la Société de Gestion ou le Dépositaire, les copropriétaires ou parties en litige à propos des Parts doivent se faire représenter par

une seule et même personne. L'exercice des droits attachés aux Parts peut être suspendu jusqu'à ce qu'il soit satisfait à ces conditions.

Les porteurs de parts ne peuvent requérir la liquidation ou le partage du Fonds ou d'un Compartiment et n'auront aucun droit en ce qui concerne la représentation et la gestion du Fonds ou d'un Compartiment et leur faillite ou insolvabilité n'aura aucun effet sur l'existence du Fonds ou d'un Compartiment.

Aucune assemblée générale des porteurs de parts ne sera tenue et aucun droit de vote ne sera attaché aux Parts.

**5.2. Devise de Référence.** Les Parts de chaque Compartiment seront émises sans mention de valeur nominale dans la devise déterminée par la Société de Gestion et mentionnée dans le Prospectus.

**5.3. Forme, Propriété et Transfert des Parts.** Les Parts de chaque classe, le cas échéant, dans chaque Compartiment peuvent être émises, sur décision de la Société de Gestion, sous forme nominative ou au porteur, tel que spécifié dans le Prospectus.

L'inscription du nom du porteur de parts dans le registre des Parts établit son droit de propriété sur ces Parts. Le porteur de parts recevra une confirmation écrite de sa détention; aucun certificat ne sera émis.

Des fractions de Parts nominatives peuvent être émises jusqu'à un millième de Part, que celles-ci résultent de la souscription ou de la conversion de Parts.

**5.4 Restrictions à la Souscription et à la Propriété.** La Société de Gestion peut à tout moment et à sa seule discrétion, suspendre, cesser ou limiter l'émission des Parts à des personnes physiques ou morales résidentes ou établies dans certains pays ou territoires. La Société de Gestion peut également interdire à certaines personnes physiques ou morales d'acquiescer ou détenir directement les Parts ou d'en être le bénéficiaire si cette mesure s'avère nécessaire pour la protection du Fonds, d'un Compartiment, de la Société de Gestion ou des porteurs de parts du Fonds ou d'un Compartiment.

En outre, la Société de Gestion peut charger l'Agent Teneur de Registre et de Transfert du Fonds de:

- (a) refuser toute demande de souscription de Parts;
- (b) racheter à tout moment les Parts détenues par des porteurs de parts exclus de l'acquisition ou de la détention de telles Parts.

Dans l'hypothèse où la Société de Gestion notifie à un porteur de parts le rachat obligatoire pour les raisons énumérées ci-dessus, ce porteur de parts cessera d'avoir un quelconque droit sur les Parts mentionnées dans la notification de rachat immédiatement après la fermeture des bureaux à la date spécifiée dans cette notification.

## 6) Emission et Rachat des Parts

**6.1. Emission des Parts.** Les Parts sont émises dans chaque Compartiment par la Société de Gestion de manière continue.

La Société de Gestion peut conclure des arrangements contractuels avec des intermédiaires, courtiers et/ou investisseurs professionnels pour la distribution des Parts et leur confier des responsabilités et leur payer les commissions tel que cela se trouve mentionné dans le Prospectus.

La Société de Gestion peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les Parts pourront être émises dans chaque Compartiment.

Dans chaque Compartiment, les Parts seront émises à la fréquence mentionnée à l'Annexe du Prospectus relative à chaque Compartiment. Le Jour Ouvrable a été défini par la Société de Gestion comme étant un Jour d'Evaluation pour chaque Compartiment, sous réserve du droit appartenant à la Société de Gestion de suspendre l'émission conformément à l'article 14.3.

Le prix par Part correspondra à la VNI par Part de la classe de Parts concernée, le cas échéant, dans chaque Compartiment, calculée au Jour d'Evaluation applicable plus toute commission d'achat, telle que détaillée dans l'Annexe du Prospectus relative à chaque Compartiment. Sous réserve des lois, règlements, règles boursières ou pratiques bancaires d'un pays dans lequel la souscription est effectuée, des impôts et frais supplémentaires peuvent être prélevés.

Il pourra être demandé aux investisseurs de compléter un formulaire de souscription de Parts ou tout autre document satisfaisant à la Société de Gestion mentionnant que l'acquéreur ou le bénéficiaire n'est pas une «personne U.S.» et est un Investisseur Institutionnel. Les formulaires de souscription contenant ces dispositions sont disponibles auprès de la Société de Gestion ou des agents dûment désignés par le Fonds. Pour toutes souscriptions ultérieures, les instructions pourront être communiquées par fax, télex ou par courrier.

Les paiements devront être effectués dans les trois Jours Ouvrables qui suivent le Jour d'Evaluation, par virement bancaire électronique (sauf lorsque les pratiques bancaires locales ne permettent pas les virements bancaires électroniques) et ce nets de tous frais bancaires et dans la Devise de Référence du Compartiment concerné ou dans toute autre devise (dans ce cas, les frais de conversion seront supportés par l'investisseur) au numéro de compte bancaire publié par l'Agent Teneur de Registre et de Transfert. A défaut de ce paiement, les demandes seront considérées comme annulées.

La Société de Gestion n'émettra aucune Part à un Jour d'Evaluation déterminé à moins que les demandes de souscription de telles Parts aient été reçues par l'Agent Teneur de Registre et de Transfert (pour le compte de la Société de Gestion ou directement des souscripteurs) à l'heure indiquée par la Société de Gestion du Jour Ouvrable qui précède immédiatement le Jour d'Evaluation, ce jour étant le Jour de Transaction, tel que décrit plus amplement dans le Prospectus, dans le cas contraire, cette demande sera considérée comme ayant été reçue le Jour Ouvrable qui suit immédiatement.

La Société de Gestion se réserve le droit de rejeter toute demande de souscription partiellement ou entièrement; dans ce cas le montant de souscription payé, ou le solde, selon le cas, sera en principe remboursé au requérant dans les trois Jours Ouvrables qui suivent, pour autant que le prix de souscription ait été réglé, ou de suspendre à tout moment et sans notification préalable l'émission des Parts dans un, plusieurs ou tous les Compartiments.

Aucune Part d'une classe, le cas échéant, ou d'un Compartiment ne sera émise durant toute période durant laquelle le calcul de la VNI par Part de cette classe ou de ce Compartiment est suspendu par la Société de Gestion conformément au pouvoir qui lui est réservé par l'article 14.3 du Règlement de Gestion.

Dans l'hypothèse d'une suspension de la transaction des Parts, la souscription sera traitée au premier Jour d'évaluation qui suit la fin de la période de suspension.

La Société de Gestion peut accepter d'émettre des Parts contre un apport de titres en nature à tout porteur de parts qui accepte, en conformité avec les conditions établies par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de présenter un rapport d'évaluation émis par un réviseur d'entreprise agréé qui devra pouvoir être consulté et ce sous réserve que les titres en question soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné tels que détaillés, dans l'Annexe du Prospectus relative à chaque Compartiment. Tous frais encourus dans le cadre de cet apport de titres en nature seront à charge des porteurs de parts concernés.

Dans la mesure où une souscription n'aboutit pas à l'acquisition d'un nombre entier de Parts, des fractions de Parts nominatives pourront être émises au millième de Part.

**6.2. Investissement et Détention Minimums.** Des montants minimums pour des investissements initiaux et ultérieurs ainsi que pour les détentions dans chacun des Compartiments peuvent être fixés par la Société de Gestion et mentionnés dans le Prospectus.

**6.3. Rachat des Parts.** A l'exception de ce qui est prévu sous l'article 14.3, les porteurs de parts peuvent à tout moment requérir le rachat de leurs Parts.

Les rachats seront effectués à la VNI par Part du Compartiment concerné ou de la classe concernée, le cas échéant, à chaque Jour d'Evaluation, à condition que les demandes aient été reçues par l'Agent Teneur de Registre et de Transfert (pour le compte de la Société de Gestion ou directement du porteur de parts) à l'heure fixée par la Société de Gestion agissant pour le compte du Fonds, au Luxembourg au Jour de Transaction, ainsi qu'il est décrit plus particulièrement dans le Prospectus. Les demandes reçues après l'heure convenue seront traitées au Jour d'Evaluation qui suit.

Les Parts seront rachetées à un prix équivalent à la VNI par Part dans la classe concernée, le cas échéant, ou le Compartiment concerné plus toute commission de rachat, tel que décrit plus amplement dans l'Annexe du Prospectus relative à chaque Compartiment. Le prix de rachat peut être supérieur ou inférieur au prix payé au moment de la souscription ou de l'acquisition.

Les instructions pour le rachat de Parts peuvent être transmises par télécopie, télex ou par courrier. Les demandes de rachat devront faire mention des indications suivantes: l'identité et l'adresse du porteur de parts demandant le rachat, le Compartiment concerné, la classe concernée, le cas échéant, le nombre de Parts ou le montant en devise devant être racheté, le nom de la personne au nom de laquelle ces Parts sont enregistrées et les renseignements complets de paiement, y compris le nom du bénéficiaire, le numéro de compte et le nom de la banque. Tous les documents nécessaires aux formalités de rachat devront accompagner la demande de rachat.

Les demandes de rachat doivent être accompagnées d'un document prouvant la capacité d'agir pour le compte d'un tel porteur de parts ou d'une procuration dont la forme et le contenu satisfont à la Société de Gestion. Les demandes de rachat effectuées conformément à cette procédure seront irrévocables, à l'exception de la possibilité pour un porteur de parts de révoquer sa demande si celle-ci ne peut pas être honorée pour une des raisons spécifiées à l'article 14.3. du présent Règlement.

La Société de Gestion s'assurera qu'un niveau suffisant de liquidités est maintenu de telle sorte que le rachat de Parts dans chaque Compartiment puisse dans des circonstances normales être effectué promptement sur demande des porteurs de parts.

Sur instruction de la Société de Gestion, le paiement du prix de rachat sera effectué par virement bancaire et/ou chèque endéans les trois Jours Ouvrables qui suivent le Jour d'Evaluation applicable ou la date à laquelle les renseignements relatifs à la demande de rachat ont été reçus par la Société de gestion, si elle est ultérieure. Le paiement de ces Parts sera effectué dans la Devise de Référence ou dans une devise librement convertible spécifiée par le porteur de parts. Dans ce dernier cas, les frais de conversion seront à charge du porteur de parts.

Les Parts d'un Compartiment ne pourront être rachetées si le calcul de la VNI par Part de ce Compartiment est suspendu par la Société de Gestion conformément à l'article 14.3.

En outre, si à un Jour d'Evaluation déterminé, les requêtes de rachat et de conversion portent sur plus de 10% des Parts émises dans un Compartiment spécifique, le Conseil d'Administration peut décider que toutes ces requêtes de rachat ou de conversion ou une partie d'entre elles seront reportées pour telle période que le Conseil d'Administration considère être dans le meilleur intérêt du Compartiment concerné, sans que cela ne puisse toutefois excéder, en principe, un Jour d'Evaluation. Au Jour d'Evaluation qui suit cette période, ces requêtes de rachat et de conversion seront traitées en priorité par rapport à toutes requêtes ultérieures.

Au cas où une demande de rachat aurait pour effet de réduire la VNI totale des Parts détenues par un porteur de parts dans quelque Compartiment que ce soit en dessous du minimum indiqué à l'article 6.2., la Société de Gestion pourra traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les Parts détenues par ce porteur de parts dans le Compartiment concerné.

## 7) Conversion des Parts

Sauf contre-indication dans le Prospectus, les porteurs de parts qui souhaitent échanger tout ou partie de leurs Parts d'une classe, le cas échéant, et d'un Compartiment contre des Parts de la même ou d'une autre classe d'un autre Compartiment doivent transmettre une demande par télécopie, télex ou par courrier à l'Agent Teneur de Registre et de Transfert en spécifiant le ou les Compartiment(s) concerné(s) et le nombre de Parts qu'ils souhaitent échanger.

L'échange des Parts d'un Compartiment contre des Parts d'un autre Compartiment sera traité comme un rachat des Parts du premier Compartiment et l'acquisition simultanée des Parts du second Compartiment. Le porteur de parts

ayant demandé l'échange peut donc réaliser une plus ou moins-value d'échange imposable selon la loi du pays dont le porteur de parts a la nationalité ou dans lequel il a sa résidence ou son domicile. Les parts peuvent être offertes à la conversion à chaque Jour de Transaction.

Toutes les conditions et dispositions afférentes au rachat des Parts s'appliquent de façon égale à la conversion des Parts.

Aucune conversion des Parts ne sera effectuée jusqu'à ce qu'un formulaire de demande de conversion dûment complété ou toute autre notification écrite acceptée par l'Agent Teneur de Registre et de Transfert ait été reçu au siège social de l'Agent Teneur de Registre et de Transfert (pour le compte de la Société de Gestion ou directement du porteur de parts).

Lors de la conversion de Parts, le porteur de parts doit respecter les montants minimums d'investissement et de détention tels que décrits à l'article 6.2. du présent Règlement.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire la VNI totale des Parts détenues par un porteur de parts dans un Compartiment en dessous du minimum indiqué à l'article 6.2. du présent Règlement, la Société de Gestion pourra traiter cette demande comme une demande de conversion de toutes les Parts détenues par ce porteur de parts dans le Compartiment concerné.

Les conversions seront effectuées sur base des VNIs respectives des Parts concernées, calculée le même Jour d'Évaluation qui suit la réception par l'Agent Teneur de Registre et de Transfert (pour le compte de la Société de Gestion ou directement du porteur de parts).

Il n'y a pas de frais de conversion à l'heure actuelle.

## 8) Charges du Fonds

Commissions du Dépositaire, de l'Agent Payeur et de l'Agent Administratif

Le Dépositaire, l'Agent Payeur et l'Agent Administratif sont en droit de recevoir une commission calculée, conformément aux pratiques bancaires habituellement en vigueur à Luxembourg, en pourcentage annuel de la moyenne quotidienne de la VNI durant le mois concerné ou une commission forfaitaire payable à la fin du mois. En outre, le Dépositaire, l'Agent Payeur et l'Agent Administratif sont en droit de réclamer le remboursement par le Fonds des frais et débours raisonnables qu'ils ont exposés et des frais de tout correspondant.

Commissions de l'Agent Teneur de Registre et de Transfert et de l'Agent Secrétaire

L'Agent Teneur de Registre et de Transfert et l'Agent Secrétaire sont en droit de recevoir des commissions usuelles à des taux conformes aux pratiques normales à Luxembourg. En outre, L'Agent Teneur de Registre et de Transfert et l'Agent Secrétaire sont en droit d'obtenir du Fonds le remboursement des frais et débours raisonnables qu'ils ont exposés.

Commission de la Société de Gestion

La Société de Gestion recevra du Fonds une commission de gestion, payable à la fin de chaque trimestre, au taux annuel maximum de 1,50% de la VNI moyenne au cours du trimestre concerné

Les autres coûts et dépenses à charge du Fonds comprennent:

- Toute taxe éventuellement due sur les actifs et revenus des Compartiments,
- Les frais usuels de courtage sur les opérations impliquant les titres détenus dans le portefeuille des Compartiments (de tels frais étant ajoutés au prix d'acquisition et déduits du prix de vente);
- Les frais légaux encourus par la Société de Gestion ou le Dépositaire agissant dans l'intérêt des porteurs de parts du Fonds;
- Toutes les dépenses qui doivent être payées par le Compartiment et qui incluent mais ne sont pas limitées aux frais de constitution du Fonds, commissions dues à tout représentant permanent pour l'enregistrement, de même qu'à tout autre agent employé par le Fonds, les rémunérations des administrateurs de la Société de Gestion, leurs assurances et coûts raisonnables de déplacements et frais exposés en relation avec les conseils d'administration, les commissions et frais du réviseur d'entreprises et de conseils juridiques, les commissions et frais nécessaires à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement du Fonds auprès de toutes administrations gouvernementales au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, les frais de rapports et de publication, incluant les coûts de préparation, impression, publicité et distribution des prospectus, règlements de gestion, notes explicatives, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, et les coûts de tout rapport aux porteurs de parts, de tous les taxes, impôts et autres frais gouvernementaux et assimilés, et toutes les autres dépenses d'exploitation, en ce compris les frais d'achat et de vente des actifs, intérêts, frais bancaires et de courtiers, les frais de poste, de téléphone et de télex. Le Fonds peut être redevable de frais administratifs et autres frais réguliers ou récurrents basés sur un montant estimé forfaitairement pour une période annuelle ou autre.

A l'égard des tiers, chaque Compartiment est exclusivement responsable des dettes qui lui sont attribuables.

Les coûts et dépenses exposés en relation avec la création du Fonds et l'émission initiale des Parts par le Fonds, en ce compris ceux exposés dans le cadre de la préparation et de la publication du Prospectus et du Règlement de Gestion, tous les coûts légaux et d'impression, certaines dépenses de lancement (en ce compris les coûts de publicité) et les dépenses préliminaires seront amortis sur une période n'excédant pas cinq ans à compter de la création du Fonds et à concurrence des montants par année et par Compartiment tels que déterminé par le Conseil d'Administration sur une base équitable.

Les frais relatifs à la création d'un nouveau Compartiment seront amortis sur une période n'excédant pas 5 ans sur les actifs de ce Compartiment et à concurrence des montants par année tels que déterminé par la Société de Gestion sur une base équitable. Le Compartiment nouvellement créé ne supportera pas, au prorata, les coûts et frais exposés pour la création du Fonds et lors de l'émission initiale des Parts, qui n'ont pas encore été amortis au moment de la création du nouveau Compartiment. Cependant, le Conseil d'Administration peut décider, lorsqu'il considère que cela



est plus équitable pour le Compartiment concerné, que le nouveau Compartiment supporte au prorata une partie des coûts et frais relatifs à la création du Fonds et lors de l'émission initiale des parts, qui n'ont pas encore été amortis au moment de la création du nouveau Compartiment et qu'en contrepartie les autres Compartiments existants supportent une partie des frais liés à la création de ce nouveau Compartiment.

### **9) Exercice comptable; Révision**

Les comptes du Fonds sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

Les comptes consolidés du Fonds seront libellés en euros. Les rapports financiers relatifs aux différents Compartiments seront exprimés dans la Devise de Référence de chaque Compartiment.

L'exercice social initial débutera à la date de lancement du Fonds et prendra fin le 31 décembre 2004.

Les comptes de la Société de Gestion et du Fonds seront vérifiés annuellement par un réviseur d'entreprises agréé nommé périodiquement par la Société de Gestion.

### **10) Publications**

Le Fonds publie chaque année un rapport d'auditeur détaillé sur ses activités et sur la gestion de ses actifs; ce rapport comprendra, entre autres, les comptes consolidés portant sur chacun des Compartiments, une description détaillée des actifs de chaque Compartiment et un rapport de l'Auditeur. En outre, le Fonds publie des rapports semi-annuels non-révisés, comprenant, entre autres, une description des investissements sous-jacents du portefeuille de chaque Compartiment et le nombre de Parts émises et rachetées depuis la dernière publication.

Le premier rapport annuel révisé devra être établi au 31 décembre 2004. Le premier rapport semi-annuel devra être établi au 30 juin 2004.

Les documents précités seront mis à disposition des porteurs de parts inscrits dans un délai de 4 mois pour le rapport annuel et de 2 mois pour les rapports semi-annuels à partir de leur date et copies pourront en être obtenues gratuitement par toute personne au Siège Social.

Toute autre information financière concernant le Fonds ou la Société de Gestion, en ce compris le calcul périodique de la VNI par Part au sein de chaque Compartiment, les prix d'émission, de rachat et de conversion seront mis à disposition au siège social de la Société de Gestion, du Dépositaire et de l'Agent Teneur de Registre et de Transfert. Les autres informations importantes concernant le Fonds ou les Compartiments pourront être publiées dans les journaux et notifiées aux porteurs de parts de la manière tel que déterminé périodiquement par la Société de Gestion.

### **11) Le Dépositaire, l'Agent Payeur, l'Agent Teneur de Registre et de Transfert et l'Agent Secrétaire**

La Société de Gestion nommera et révoquera le Dépositaire des actifs du Fonds. BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, succursale de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES S.A. dont les bureaux sont situés à Luxembourg, a été désigné en qualité de Dépositaire.

Le Dépositaire ou la Société de Gestion peuvent chacun mettre un terme à tout moment aux fonctions du Dépositaire par notification écrite moyennant un préavis de 90 jours, la dénonciation par la Société de Gestion est toutefois soumise à la condition qu'un nouveau dépositaire assume dans un délai de 2 mois les responsabilités et les fonctions de Dépositaire dans le cadre du présent Règlement de Gestion et à la condition, en outre, que les fonctions du Dépositaire révoqué continuent aussi longtemps que nécessaire pour permettre le transfert de tous les actifs du Fonds au dépositaire lui succédant.

En cas de démission du Dépositaire, la Société de Gestion devra désigner immédiatement, et dans un délai maximal de 2 mois après la démission, un nouveau dépositaire qui assumera les responsabilités et les fonctions du Dépositaire dans le cadre du présent Règlement de Gestion.

Tous les titres et autres actifs du Fonds seront tenus en dépôt par le Dépositaire pour le compte des porteurs de parts du Fonds. Le Dépositaire peut, avec l'accord de la Société de Gestion, confier tout ou partie des avoirs du Fonds à des banques ou autres institutions financières. Le Dépositaire peut déposer les titres sur des comptes fongibles ou non fongibles auprès de chambres de compensation telles que désignées par le Dépositaire, avec l'approbation de la Société de Gestion. Le Dépositaire peut disposer des actifs du Fonds et effectuer des paiements à des tiers pour le compte du Fonds uniquement sur instructions reçues en bonne et due forme de la Société de Gestion ou de ses mandataires dûment autorisés. Dès réceptions de ces instructions et sous réserve que celles-ci soient conformes au Règlement de Gestion, au Contrat de Dépôt et à la loi applicable, le Dépositaire exécutera toutes les transactions relatives aux actifs du Fonds.

Le Dépositaire assumera ses fonctions et responsabilités conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») à laquelle la Loi de 1991 fait référence, telles que ces lois peuvent être modifiées périodiquement. Le Dépositaire devra en particulier:

- a) s'assurer que la vente, l'émission, le rachat, la conversion et l'annulation des Parts effectuées, pour le compte du Fonds ou par la Société de Gestion ont lieu conformément avec la loi applicable et le Règlement de Gestion;
- b) exécuter les instructions de la Société de Gestion, sauf si elles sont contraires à la loi applicable ou au présent Règlement de Gestion;
- c) s'assurer que dans les opérations portant sur les actifs du Fonds, la contrepartie lui est remise dans les délais d'usage;
- d) s'assurer que les produits du Fonds reçoivent l'affectation conforme au Règlement de Gestion.

Toute responsabilité que le Dépositaire pourra encourir pour les dommages causés à la Société de Gestion, aux porteurs de parts ou à des tiers en raison d'une mauvaise exécution de ses obligations, sera déterminée conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg.

Dans le même contrat que celui qui régit les droits et obligations du Dépositaire, la Société de Gestion a, en outre, désigné BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH en qualité d'Agent Payeur chargé du paiement des dividendes, le cas échéant, et du paiement du prix de rachat par le Fonds.

#### Agent Administratif

La Société de Gestion a également désigné BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH en qualité d'Agent Teneur de Registre et de Transfert et d'Agent Secrétaire; en ces qualités, il sera chargé d'exécuter les souscriptions des Parts, de traiter les requêtes de rachat et de conversion et d'accepter les transferts de fonds, il sera chargé de la bonne garde du registre des porteurs de parts du Fonds et de produire et superviser les envois de rapports, notifications et autres documents à l'attention des porteurs de parts.

La désignation de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH en qualité d'Agent Teneur de Registre et de Transfert résulte d'un contrat qui prévoit que cette désignation vaut pour une durée illimitée à compter de la date de signature. Il peut y être mis fin par la Société de Gestion ou l'Agent Teneur de Registre et de Transfert moyennant un préavis de 90 jours.

La désignation de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH en qualité d'Agent Secrétaire résulte d'un contrat conclu pour une durée indéterminée à compter de la date de signature. Il peut y être mis fin par la Société de Gestion ou l'Agent Secrétaire moyennant un préavis de 90 jours.

### 12) L'Agent Administratif

La Société de Gestion a également désigné BNP PARIBAS FUND SERVICES en qualité d'Agent Administratif. En cette qualité, BNP PARIBAS FUND SERVICES sera responsable de toutes les tâches administratives requises par la loi luxembourgeoise, et en particulier du calcul de la VNI des Parts et de la tenue des livres comptables.

Les droits et obligations de BNP PARIBAS FUND SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH en qualité d'Agent Administratif sont régis par un contrat conclu pour une période indéterminée à partir de la date de signature. Il peut y être mis fin par la Société de Gestion ou BNP PARIBAS FUND SERVICES en notifiant un préavis de 90 jours.

BNP PARIBAS FUND SERVICES est organisé sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social 10, boulevard Royal, B.P. 2463, L-1024 Luxembourg, et est une filiale à 100% de BNP Paribas. Le 1<sup>er</sup> novembre 2003, ses fonds propres s'élevaient à EUR 12.000.000,-.

### 13) Restrictions d'Investissements

La gestion des avoirs de chaque Compartiment sera assurée par le Gestionnaire dans les limites des restrictions d'investissement suivantes (les «Restrictions d'investissement»). Un Compartiment peut être soumis à des restrictions d'investissement différentes ou supplémentaires qui seront précisées dans l'Annexe du Prospectus relative à chaque Compartiment.

**1. Restrictions applicables aux investissements dans des organismes de placement collectif («Fonds Cibles»).** A l'exception de ce qui peut être prévu pour un Compartiment spécifique dans son Annexe au Prospectus, les investissements d'un Compartiment dans des Fonds Cibles sont soumis aux restrictions suivantes.

#### 1.1. Fonds Cibles de type ouvert

Les Compartiments ne peuvent, en principe, pas investir plus de 20% de leurs actifs nets en titres émis par un même Fonds Cible de type ouvert. Pour les besoins de l'application de cette limite de 20%, chaque compartiment d'un Fonds Cible à compartiments multiples est à considérer comme un Fonds Cible distinct, à condition que le principe de la ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers soit assuré. Les Compartiments peuvent détenir plus de 50% des titres d'un Fonds Cible à condition que, si le Fonds Cible est un OPC à compartiments multiples, l'investissement d'un Compartiment dans l'entité juridique que constitue le Fonds Cible soit inférieur à 50% de l'actif net du Compartiment concerné.

Ces restrictions ne sont pas applicables aux acquisitions de parts de Fonds Cibles de type ouvert lorsque ces Fonds Cibles sont soumis à des exigences de répartition des risques comparables à celles qui sont prévues pour ceux qui relèvent de la partie II de la Loi de 2002 et si ces Fonds Cibles sont soumis dans leur état d'origine à une surveillance permanente qui est exercée par une autorité de contrôle prévue par la loi dans le but d'assurer la protection des investisseurs (i.e. Fonds Cibles constitués et organisés selon les lois du Canada, Hong Kong, Japon, Suisse, Etats-Unis, ainsi que tout Etat Membre de l'Union Européenne). Cette dérogation ne doit pas résulter en une concentration excessive des investissements d'un Compartiment dans un seul Fonds Cible, étant entendu que pour l'application de la présente limite, chaque compartiment d'un Fonds Cible à compartiments multiples est à considérer comme un Fonds Cible distinct, à condition que le principe de la ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers soit assuré.

Les Compartiments qui investissent principalement dans d'autres Fonds Cibles doivent s'assurer que leur portefeuille de Fonds Cibles présente des caractéristiques de liquidité appropriées pour leur permettre de faire face à leur obligation de rachat.

#### 1.2. Fonds Cibles de type fermé

Les Compartiments peuvent investir dans des Fonds Cibles de type fermé dont les valeurs sont considérées comme des valeurs mobilières, sous réserve qu'ils ne peuvent:

- (i) investir plus de 10% de leurs actifs en parts ou actions de Fonds Cibles de type fermé, non cotées en bourse ni négociées sur un autre Marché Réglementé;
- (ii) acquérir plus de 10% de parts ou actions de même nature émises par le même Fonds Cible émetteur de type fermé et
- (iii) investir plus de 10% de leurs actifs dans des parts ou actions du même Fonds Cible de type fermé.

Les restrictions énoncées sous la section 1.2 (i), (ii) et (iii) ci-dessus doivent être combinées avec les restrictions prévues sous la section 3. «Restrictions d'Investissement Additionnelles» ci-dessous relatives aux investissements dans d'autres valeurs mobilières.

**2. Emprunts.** Les Compartiments ne peuvent emprunter plus de 25% de leurs actifs nets.

**3. Restrictions d'investissement supplémentaires.** Les Compartiments ne peuvent en principe pas:

- a) investir plus de 10% de leurs actifs en valeurs mobilières non cotées en bourse ni négociées sur un autre Marché Réglementé,
- b) acquérir plus de 10% des valeurs mobilières de même nature émises par un même émetteur,
- c) investir plus de 20% de leurs actifs en valeurs mobilières d'un même émetteur.

Les restrictions énoncées aux points a), b) et c) ci-dessus ne sont pas applicables aux titres émis ou garantis par un Etat Membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales ou par les institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Les restrictions énoncées aux points a), b) et c) ci-dessus ne sont pas applicables aux titres émis ou garantis par des OPC cibles. Les restrictions prévues à la section 1. ci-dessus s'appliquent aux investissements dans des OPC Cibles.

Les Compartiments peuvent également investir dans des instruments du marché financier dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois émis par des émetteurs reconnus sur la place internationale, dans les limites posées aux a), b) et c) ci-dessus.

**4. Détention de liquidités et assimilés.** Les Compartiments peuvent, à titre accessoire, détenir des liquidités et assimilés. A cet égard, les dépôts à terme auprès d'institutions de dépôt et les instruments du marché monétaire régulièrement négociés et dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date d'acquisition, sont assimilés à des liquidités.

**5. Recours à des instruments financiers dérivés et à d'autres techniques.** Les Compartiments sont autorisés à recourir aux instruments financiers dérivés et à utiliser les techniques spécifiés ci-après.

Les instruments financiers dérivés peuvent inclure notamment des options, des contrats à terme sur instruments financiers et des options sur de tels contrats ainsi que des swaptions et contrats d'échange de gré à gré sur toutes sortes d'instruments financiers. Par ailleurs, ces Compartiments peuvent recourir aux techniques que constituent les opérations de prêt sur titres, les opérations à réméré ainsi que les opérations de mise en pension. Les instruments financiers dérivés doivent être négociés sur un marché réglementé ou être contractés de gré à gré avec des professionnels de premier ordre spécialisés dans ce type d'opérations.

La somme des engagements qui découlent des ventes à découvert sur valeurs mobilières cumulée avec les engagements qui découlent des instruments financiers négociés de gré à gré et, le cas échéant, les engagements qui découlent des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé, ne peut, à aucun moment, dépasser la valeur de l'actif du Compartiment.

#### 5.1. Restrictions relatives aux instruments financiers dérivés

a) Les dépôts de marge en rapport avec des instruments financiers dérivés admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un marché réglementé ainsi que les engagements en relation avec des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ne peuvent pas dépasser 50% des actifs d'un Compartiment. La réserve d'actifs liquides de ce Compartiment doit représenter au moins un montant égal aux dépôts de marge effectués par ce Compartiment. Par actifs liquides, il y a lieu d'entendre non seulement les dépôts à terme et instruments du marché monétaire négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle est inférieure à 12 mois mais aussi les bons du trésor et obligations émises par les Etats Membres de l'OCDE ou par les collectivités publiques territoriales, ou par les institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, ainsi que les obligations admises à la cote officielle d'une bourse de valeur ou négociées sur un Marché Réglementé, émises par des émetteurs de premier ordre et présentant un degré élevé de liquidité.

b) Aucun Compartiment ne peut procéder à des emprunts pour financer les dépôts de marge.

c) Aucun Compartiment ne peut conclure des contrats portant sur des matières premières autres que des contrats à terme sur matières premières («Commodity Future or Forward Contracts»). Par dérogation, un Compartiment peut, pour des raisons de trésorerie, acquérir au comptant des métaux précieux négociables sur un marché réglementé.

d) Les primes payées pour l'acquisition des options en cours s'imputent sur la limite des 50% prévue au point a) ci-dessus.

e) Chaque Compartiment doit assurer par une diversification suffisante une répartition adéquate des risques.

f) Aucun Compartiment ne peut détenir une position ouverte sur un seul contrat relatif à un instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou un seul contrat relatif à un instrument financier dérivé négocié de gré à gré pour lequel la marge requise, respectivement l'engagement, représente 5% ou plus de ses actifs.

g) Les primes payées pour l'acquisition d'options en cours ayant des caractéristiques identiques ne peuvent pas dépasser 5% des actifs du Compartiment.

(i) Aucun Compartiment ne peut détenir une position ouverte dans des instruments financiers dérivés portant sur une seule matière première ou une seule catégorie de contrats à terme sur instruments financiers pour lesquels la marge requise (en relation avec des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé) ainsi que l'engagement (en relation avec des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré) représentent 20% ou plus des actifs du Compartiment.

(ii) L'engagement en relation avec une transaction sur instrument financier dérivé négocié de gré à gré par un Compartiment correspond à la perte non réalisée résultant, à ce moment donné, de ladite transaction sur instrument financier dérivé.

#### 5.2. Opérations de prêt sur titres

Le Fonds peut s'engager dans des opérations de prêt sur titres à condition de respecter les règles suivantes:

a) Le Fonds peut seulement prêter ou emprunter des titres dans le cadre d'un système standardisé de prêt réglementé par un organisme reconnu de compensation de titres ou par une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations.

b) Dans le cadre de ses opérations de prêt, à l'exception de celles réalisées par un organisme reconnu de compensation, le Fonds doit recevoir en principe une garantie dont la valeur doit être au moins égale à la valeur d'évaluation globale des titres prêtés pendant la durée entière du contrat.

Cette garantie doit être donnée sous forme de:

- liquidités ou créances liquides, et/ou
- titres émis ou garantis par les Etats Membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par les institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, bloqués au nom du Fonds jusqu'à l'expiration du contrat de prêt, et/ou
- actions admises à la cote officielle sur une bourse de valeurs européenne et bénéficiant de la plus haute notation, déposées sur un compte séquestre au nom du Fonds jusqu'à la date d'expiration du contrat de prêt, et/ou
- une garantie d'un établissement financier de premier ordre en faveur du Fonds jusqu'à la date d'expiration du contrat de prêt.

Une telle garantie n'est pas requise si l'opération de prêts sur titres est réalisée par l'intermédiaire de CLEARSTREAM BANKING ou EUROCLEAR ou de tout autre organisme assurant au prêteur le remboursement de la valeur des titres empruntés, au moyen d'une garantie ou autre.

c) A l'exception des transactions réalisées par l'intermédiaire d'un organisme de compensation reconnu, le Fonds peut se porter garant dans le cadre de prêts sur titres, dont la valeur ne peut excéder la valeur globale des titres empruntés pendant la durée entière du contrat.

d) Les opérations de prêt ne peuvent pas porter sur plus de 50% de la valeur d'évaluation globale des titres en portefeuille de chaque Compartiment. Cette limitation n'est pas d'application lorsque le Fonds est en droit d'obtenir à tout instant la résiliation du contrat et la restitution des titres prêtés.

e) Les opérations de prêt sur titres ne peuvent pas s'étendre au-delà d'une période de 30 jours. Cette limite n'est pas d'application lorsque le Fonds est en droit d'obtenir à tout instant la résiliation de l'opération de prêt et la restitution des titres prêtés.

f) Le Fonds ne peut pas disposer des titres empruntés dont il a la garde, sauf s'ils sont couverts par des instruments financiers suffisants afin de permettre au Fonds de restituer les titres empruntés à la fin de la transaction.

g) Les emprunts ne peuvent excéder 50% de l'évaluation globale des titres en portefeuille de chaque Compartiment.

h) Le Fonds peut seulement emprunter des titres dans les circonstances suivantes: (w) lorsque le Fonds est engagé dans une opération de vente pendant une période où les titres en train d'être ré-enregistrés; (x) lorsque les titres ont été prêtés et non restitués dans les délais; (y) pour éviter de ne pas respecter un engagement dans le cas où le Dépositaire n'a pas assuré la livraison; et (z) dans le but de couvrir des positions à découvert.

Les restrictions exposées ci-dessus ne s'appliquent pas aux opérations de prêts sur titres contractées par le Fonds dans le but de couvrir des positions à découvert. De telles transactions sont soumises aux limites prévues sous la section 5.2. ci-dessus.

### 5.3. Opérations à réméré et opérations de mise en pension

Le Fonds peut s'engager dans des opérations à réméré qui consistent dans des achats et des ventes de titres dont les clauses réservent au vendeur le droit de racheter de l'acquéreur les titres vendus à un prix et à un terme stipulés entre les deux parties lors de la conclusion du contrat. Le Fonds peut également s'engager dans des opérations de mise en pension consistant en des opérations au terme desquelles le cédant a l'obligation de reprendre le bien mis en pension alors que le cessionnaire a soit le droit, soit l'obligation de restituer le bien mis en pension.

Le Fonds peut intervenir soit en qualité d'acheteur, soit en qualité de vendeur dans les opérations susvisées. Son intervention dans les opérations en cause est cependant soumise aux règles suivantes:

a) Le Fonds ne peut intervenir dans des opérations à réméré ou des opérations de mise en pension que si les contreparties dans ces opérations sont des professionnels de premier ordre spécialisés dans ce type d'opérations.

b) Pendant la durée de vie d'un contrat d'achat à réméré, le Fonds ne peut pas vendre les titres qui font l'objet de ce contrat avant que le rachat des titres par la contrepartie ne soit exercé ou que le délai de rachat n'ait expiré, sauf lorsque le Fonds a d'autres moyens de couverture. Lorsque le Fonds est ouvert au rachat, il doit veiller à maintenir l'importance des opérations susvisées à un niveau tel qu'il lui est à tout instant possible de faire face à son obligation de rachat. Les mêmes conditions s'appliquent au contrat de mise en pension sur base d'une convention d'achat et de revente ferme où le Fonds agit en tant qu'acheteur (cessionnaire).

Au cas où le Fonds interviendrait en tant que vendeur (cédant) dans une opération de mise en pension, le Fonds ne peut pendant toute la durée de la mise en pension céder en propriété, ni donner en gage à un tiers, ni mobiliser une nouvelle fois, sous toute autre forme, les titres mis en pension. Le Fonds doit disposer à l'échéance de la durée de la mise en pension d'actifs nécessaires pour payer, le cas échéant, le prix convenu de la rétrocession au cessionnaire.

## 14) Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par part

**14.1. Fréquence de Calcul.** La VNI par Part et les prix d'émission, de conversion, et de rachat seront calculés au moins une fois par mois tel que décrit plus amplement dans le Prospectus (un «Jour d'Évaluation»), conformément aux dispositions de l'article 14.4 ci-après. Ce calcul sera opéré par le Dépositaire selon les orientations établies par et sous la responsabilité de la Société de Gestion.

**14.2. Calcul.** La VNI par Part d'une Classe, le cas échéant, dans chaque Compartiment sera exprimée dans la Devise de Référence et sera déterminée à chaque Jour d'Évaluation en divisant les actifs nets du Fonds attribuables à ladite Classe du Compartiment concerné, ces actifs correspondant à la valeur de la portion des actifs moins la portion des dettes attribuables à ladite Classe de ce Compartiment, à ce Jour d'Évaluation, par le nombre de Parts existantes, conformément aux règles d'évaluation décrites sous l'article 14.4.

Les actifs et dettes de chaque Classe de chaque Compartiment sont évalués dans sa Devise de Référence.

La VNI par Part peut être arrondie à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise concernée tel que déterminé par la Société de Gestion.

**14.3. Suspension Temporaire du Calcul.** La Société de Gestion, agissant pour le compte du Fonds, peut suspendre la détermination de la VNI par Part de n'importe quel Compartiment et l'émission et le rachat de ces Parts ainsi que la conversion des Parts de chaque Compartiment:

- a) lorsque la détermination de la VNI par Part des Fonds Cibles est suspendue;
- b) lors de toute période pendant laquelle tout marché ou bourse de valeurs représentant une partie substantielle des investissements d'un ou de plusieurs Compartiments est cotée, est fermé, en dehors des jours normalement chômés, ou durant laquelle les transactions font l'objet d'une restriction ou d'une suspension;
- c) lorsqu'il existe selon la Société de Gestion une situation d'urgence en vertu de laquelle la vente ou l'évaluation des actifs du Fonds attribuables à tel Compartiment serait impraticable; ou
- d) lorsque les moyens de communication normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment sont hors-service; ou
- e) lorsque pour toute autre raison, les prix des investissements du Fonds attribuables à un Compartiment ne peuvent être rapidement et précisément déterminés; ou
- f) lors de toute période pendant laquelle le Fonds est incapable de rapatrier les fonds nécessaires pour le paiement des rachats de Parts d'un Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds impliqués dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou les paiements dus pour le rachat de Parts ne peuvent, de l'avis de la Société de Gestion, être effectués à des taux de change normaux.

Pareilles suspensions seront publiées, si cela s'avère approprié, par la Société de Gestion, agissant pour le compte du Fonds et seront portées à la connaissance des porteurs de parts ayant présenté des demandes de souscription, de rachat ou de conversion de Parts pour lesquelles le calcul de VNI a été suspendu.

Pareille suspension se rapportant à un Compartiment donné, n'aura aucun effet sur le calcul de la VNI par Part, l'émission, le rachat et la conversion des Parts des autres Compartiments.

Toutes requêtes de souscription, rachat et conversion seront irrévocables sauf dans l'hypothèse d'une suspension du calcul de la VNI.

**14.4. Evaluation des Actifs.** L'évaluation de la VNI des Parts de tout Compartiment et des actifs et dettes de tout Compartiment s'effectuera de la manière suivante.

I. Les actifs du Fonds comprendront:

- 1) tous les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- 2) tous les effets et billets encaissables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres non encore encaissés),
- 3) tous les titres, effets à terme, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs, instruments financiers et autres actifs similaires qui sont la propriété du Fonds ou qui ont été contractés par le Fonds (à condition toutefois que le Fonds puisse faire des ajustements en conformité avec le paragraphe 1 ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur marchande des titres occasionnés par la négociation ex-dividende ou ex-droit ou par des pratiques similaires),
- 4) tous les dividendes en espèces ou en actions et les distributions en espèces à recevoir par le Fonds dans la mesure où le Fonds pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts échus ou courus sur les actifs détenus par le Fonds sauf si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de cet actif,
- 6) les dépenses préliminaires du Fonds, en ce compris le coût d'émission et de distribution des Parts du Fonds, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;
- 7) tous les actifs de quelque nature que ce soit en ce compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la manière suivante:

a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts courus ou échus mais non encore encaissés, est réputée correspondre à leur valeur totale, à moins qu'il s'avère peu probable que ce montant puissent être encaissé dans son intégralité, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant tel montant qu'il s'avère nécessaire de retrancher après avoir retranché le montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs.

b) Les actifs admis à la cote ou négociés sur une bourse de valeurs, sont évalués au dernier prix disponible à la bourse considérée comme, dans des conditions normales, le marché principal de ces actifs.

c) La valeur des actifs négociés sur tout autre Marché Réglementé est le dernier prix disponible.

d) Concernant les actifs qui ne sont pas cotés, ni négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre Marché Réglementé ou, concernant des actifs cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre Marché Réglementé, si le prix déterminé en application du b) ou c) ci-dessus ne correspond pas à la valeur marchande de ces actifs, la valeur à retenir est le prix de vente raisonnablement prévisible déterminé avec prudence et de bonne foi.

e) les parts ou actions des OPC ouverts seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle, telle qu'inscrite dans un rapport ou diffusée par ces OPC ou leurs agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire non officielle (soit la valeur nette d'inventaire estimée) si cette donnée est plus récente que la dernière valeur nette d'inventaire officielle, dès lors que la diligence nécessaire a été apportée par le Gestionnaire, dans le respect des instructions et sous le contrôle général et la responsabilité des Agent Administratifs, quant à la fiabilité d'une telle valeur non-officielle. La Valeur Nette d'Inventaire calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire non officielle des OPC cibles peut être différente de la valeur nette d'inventaire qui aurait été calculée, au Jour d'Evaluation donné, sur la base de la valeur nette d'inventaire officielle déterminée par les agents administratifs des OPC cibles. La Valeur Nette d'Inventaire est finale et

obligatoire nonobstant toute détermination ultérieure. Les parts ou actions des OPC ouverts côtés sont évaluées à leur dernière valeur de bourse disponible.

f) la valeur des instruments du marché monétaire non admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ni négociés sur tout autre Marché Réglementé, et dont l'échéance résiduelle est inférieure à 12 mois et supérieure à 90 jours est réputée être leur valeur nominale augmentée des intérêts échus. Les instruments du marché monétaire dont l'échéance résiduelle est égale ou inférieure à 90 jours et qui ne sont négociés sur aucun marché seront évalués par la méthode du coût amorti lequel se rapproche de la valeur du marché.

g) La valeur liquidative des contrats à terme (future and forward contracts) et des contrats sur options qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé peut être constituée par la valeur nette liquidative déterminée en application des règles établies par le Conseil d'Administration, sur une base utilisée de façon constante pour chaque type de contrat. La valeur liquidative des contrats à terme («future and forward contracts») et des contrats sur options qui sont négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé est basée sur le dernier prix de conclusion de ces contrats sur la bourse de valeurs ou le marché sur lequel ces contrats particuliers sont négociés par le Fonds, dans le cas où des contrats à terme (future and forward contracts) et des contrats sur options ne peuvent pas être liquidés le jour où l'évaluation des actifs est faite, la détermination de leur valeur liquidative sera faite sur la base de telle valeur estimée juste et raisonnable par le Conseil d'Administration.

h) Les swaps seront évalués à leur valeur marchande établie par référence à la courbe d'intérêts applicable.

i) les autres titres et avoirs seront évalués à leur valeur marchande telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par la Société de Gestion.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée dans la Devise de Référence sera convertie dans la Devise de Référence au dernier taux de change exprimé par une grande banque. Si ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé en toute bonne foi par, ou selon les procédures établies par, le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra, à son entière discrétion, permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur de tout actif du Fonds.

La VNI par Part and le prix d'émission, rachat et conversion par Part de chaque Compartiment peut être obtenue aux heures de bureau auprès du Siège Social.

II. Les engagements du Fonds comprendront:

- 1) tous les emprunts, effets échus et comptes à payer;
- 2) tous intérêts encourus sur des emprunts du Fonds (y compris les commissions encourues pour l'engagement des emprunts);
- 3) tous frais courus ou à payer (y compris mais sans y être limités, les frais d'administration, les commissions de gestion, y compris les commissions de performance, s'il y a lieu, et les commissions du Dépositaire);
- 4) toutes les obligations connues, en cours et futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant de toute distribution annoncée par le Fonds mais non encore payée;
- 5) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et sur le revenu au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par le Fonds et, le cas échéant, toute autre réserve autorisée et approuvée par la Société de Gestion, ainsi que tout montant (s'il y a lieu) que la Société de Gestion pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle du Fonds,
- 6) tout autre engagement du Fonds de quelque nature que ce soit, renseigné conformément aux règles comptables généralement admises. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Fonds prendra en considération tous les frais et charges à supporter par lui conformément à l'Article 8 du présent Règlement. Le Fonds peut provisionner les dépenses administratives et autres dépenses d'une nature régulière ou récurrente basées sur une estimation annuelle ou pour toute autre période.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée dans la Devise de Référence sera convertie dans la Devise de Référence au dernier taux de change exprimé par une grande banque. Si ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé en toute bonne foi par, ou selon les procédures établies par, le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra, à son entière discrétion, permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur de tout actif du Fonds.

Au cas où des circonstances extraordinaires rendraient l'évaluation conformément aux dispositions ci-dessus impraticable ou inadéquate, la Société de Gestion, avec prudence et bonne foi, déterminera d'autres critères en vue d'atteindre ce qu'elle estime être une juste évaluation dans les circonstances.

### **15) Politiques de distribution**

Il n'est pas prévu de payer des dividendes aux actionnaires et il n'y a aucune garantie de ce qu'il y aura des revenus courants.

Cependant, le Conseil d'Administration se réserve le droit de proposer le paiement d'un dividende à tout moment. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts décideraient la distribution d'un dividende en espèces, le Conseil d'Administration proposera à une assemblée générale des porteurs de parts du Compartiment concerné de payer la distribution sur les revenus nets d'investissement disponibles pour la distribution et/ou sur la plus-value nette réalisée et/ou sur la plus-value nette non réalisée après déduction des moins-values non réalisées.

En aucun cas, une distribution ne pourra être effectuée s'il devait en résulter une réduction de la VNI du Fonds en deçà de 1.250.000,- EUR.

Les dividendes non-réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de paiement seront prescrits et reviendront au Compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées par le Fonds et conservées par lui à la disposition de ses bénéficiaires.

### **16) Modification du Règlement de Gestion**

La Société de Gestion peut, d'un commun accord avec le Dépositaire et conformément à la loi luxembourgeoise, apporter des modifications au présent Règlement de Gestion lorsque cela semblera être nécessaire dans l'intérêt des porteurs de parts. Ces modifications entreront en vigueur à la date de leur signature par la Société de Gestion et le Dépositaire.

### **17) Durée et Liquidation d'un Fonds ou d'un des Compartiments**

Le Fonds et chacun des Compartiments ont été créés pour une durée illimitée. Cependant le Fonds ou chacun de ses Compartiments pourra être dissout à tout moment par accord mutuel entre la Société de Gestion et le Dépositaire, moyennant un préavis. La Société de Gestion peut, notamment, décider une telle dissolution lorsque la valeur de l'actif net du Fonds ou d'un Compartiment a diminué jusqu'à un montant déterminé par la Société de Gestion comme étant le seuil minimum en-deçà duquel le Fonds ou le Compartiment ne peut plus fonctionner efficacement d'un point de vue économique ou en cas de modification substantielle de la situation économique ou politique.

La Société de Gestion pourra décider de la dissolution d'un Compartiment constitué pour une durée limitée avant le terme uniquement dans l'hypothèse où une telle dissolution ne porte pas atteinte à l'intérêt des porteurs de parts.

La liquidation du Fonds ou d'un Compartiment ne peut être demandée par un porteur de parts.

L'événement ayant mené à la dissolution du Fonds doit être annoncé par une publication dans le Mémorial. En outre, l'événement ayant mené à la dissolution du Fonds doit être annoncé dans au moins trois journaux à diffusion adéquate, dont au moins un journal luxembourgeois. Cet événement devra également être notifié au porteur de parts de la façon jugée appropriée par la Société de Gestion.

La Société de Gestion ou, le cas échéant, le liquidateur désigné par elle, réalisera les actifs du Fonds ou des Compartiments concernés au mieux des intérêts des porteurs de parts, et sur instructions de la Société de Gestion, le Dépositaire distribuera les résultats nets de la liquidation, après déduction de tous les frais de liquidation y relatifs, entre les porteurs de parts des Compartiments en question proportionnellement au nombre de Parts détenues par eux. La Société de Gestion peut distribuer les avoirs du Fonds ou des Compartiments concernés intégralement ou partiellement en nature à tout porteur de parts qui y consent conformément aux conditions posées par la Société de Gestion (en ce compris, sans limitation, la remise d'un rapport d'évaluation indépendant) et au principe d'égalité de traitement des porteurs de parts.

A la clôture de la liquidation du Fonds, les produits de liquidation y relatifs correspondant à des Parts non présentées seront déposés à la Caisse des Consignations luxembourgeoise jusqu'à l'expiration de la prescription. En ce qui concerne la liquidation des Compartiments, les produits de liquidation y relatifs correspondant à des Parts non présentées au remboursement à la clôture de la liquidation seront déposés auprès du Dépositaire pour un délai n'excédant pas 6 mois après la date de clôture de la liquidation; passé ce délai, les produits seront déposés auprès de la Caisse des Consignations.

Les Parts peuvent être rachetées, sous réserve de l'égalité de traitement des porteurs de parts.

La Société de Gestion peut, avec l'approbation du Dépositaire, décider d'affecter les actifs d'un Compartiment aux actifs d'un autre Compartiment existant au sein du Fonds ou d'un autre OPC ou Compartiment de cet autre OPC (ce Compartiment, autre OPC ou autre Compartiment d'un autre OPC (ce Compartiment existant, autre OPC ou compartiment au sein de cet autre OPC étant le «nouveau Fonds») (après scission ou fusion, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant aux droits proportionnels des porteurs de parts) lorsque la valeur de l'actif net d'un Compartiment a diminué en deçà du montant considéré par la Société de Gestion comme étant le seuil minimum permettant au Compartiment de fonctionner efficacement d'un point de vue économique ou en cas de changement significatif de la situation économique et politique. Pareille décision sera publiée au Mémorial et notifiée aux porteurs de parts de la façon jugée appropriée par la Société de Gestion (en outre, la publication contiendra des informations concernant le nouveau Fonds), un mois avant la date à laquelle l'opération deviendra effective afin de permettre aux porteurs de parts de requérir le rachat de leurs parts, sans frais, pendant ce délai. A l'expiration de ce délai, les porteurs de parts n'ayant pas demandé le rachat de leurs Parts seront liés par la décision de la Société de Gestion, à condition que seuls les porteurs de parts y ayant expressément consenti puissent être transférés à un OPC étranger.

### **18) Loi applicable; Compétence judiciaire; Langue officielle**

Les litiges entre les porteurs de parts, la Société de Gestion et le Dépositaire seront réglés conformément aux lois du Grand Duché du Luxembourg et relèveront de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg, sous réserve toutefois que la Société de Gestion et le Dépositaire puissent soumettre eux-mêmes ainsi que le Fonds à la compétence des juridictions des pays dans lesquels les Parts sont offertes ou vendues en ce qui concerne les demandes d'investisseurs résidant dans ces pays et, en ce qui concerne les souscriptions, les rachats et les conversions par des porteurs de parts résidant dans de tels pays, aux lois desdits pays. L'anglais sera la langue officielle de ce Règlement de Gestion.

Signatures en 3 exemplaires et entrée en vigueur à la date du 4 mai 2004.

*Société de Gestion / Dépositaire*

Signature / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04234. – Reçu 116 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040537.3//732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

**NIXIA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 82.805.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 22 août 2002 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

NIXIA S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet ce jour:

- LUXEMBOURG CORPORATION ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant qu'Administrateur-Délégué et Administrateur.

- T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant qu'Administrateur.

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur.

- C.A.S. SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2004.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028395.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**MARGA, Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 37.515.

1. Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à L-Echternach, le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à L-Echternach, le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Gérard Matheis, démissionnaire).

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué, et

- Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né à D-Emmerich/Rh, le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (en remplacement de Monsieur Paul Marx, démissionnaire).

*Commissaire aux Comptes:*

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour MARGA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028584.3/528/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**CHALLENGER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 48.598.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signatures

Administrateurs-Délégués

(028868.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---



**SOLOTURN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 99.908.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the nineteenth of March.  
Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Jean Fell, expert-comptable, born on April 9, 1956 in Echternach (Luxembourg), residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil économique, born on March 11, 1968 in Emmerich (Germany), residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr Paul Marx, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

### Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of SOLOTURN INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

### Title II.- Capital, Shares

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### Title III.- Management

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General Meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of May at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Jean Fell, prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
2. Mr Cornelius Martin Bechtel, prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100 %) so that the amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2004.

The first annual meeting will be held in 2005.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred and fifty euros.

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
  - a) Mr Jean Fell, expert comptable, born in Echternach (Luxembourg), on April 9, 1956, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, chairman of the board of directors;
  - b) The private limited company BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 58.324, with its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
  - c) The private limited company A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 58.322, with its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. S. Luxembourg B 29.501, with its registered office in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

5. The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

6. The daily management of the business of the company and its representation are delegated to Mr Jean Fell, pre-named.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

**Texte français du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach (Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil économique, né le 11 mars 1968 à Emmerich (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, représenté par Monsieur Paul Marx, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOLOTURN INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révoquables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. Monsieur Jean Fell, préqualifié, cent cinquante-cinq actions. . . . .	155
2. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, préqualifié, cent cinquante-cinq actions. . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cent cinquante Euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né à Echternach (Luxembourg), le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du conseil d'administration;

b) La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

c) La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 58.322, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2009.

5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

6. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion sont conférées à Monsieur Jean Fell, prénommé.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2004, vol. 526, fol. 39, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2004.

J. Seckler.

(027845.3/231/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

**MD SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 18, avenue François Clément.  
R. C. Luxembourg B 78.036.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Daniel Michelis, gérant de société, né à Differdange, le 6 octobre 1963, demeurant à L-4434 Soleuvre, 10A, rue Winston Churchill.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée MD SECURITY, S.à r.l., avec siège social à L-4434 Soleuvre, 10A, rue Winston Churchill,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 78.036,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 12 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 193 du 14 mars 2001,

dont le capital social est de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Daniel Michelis, préqualifié, déclare céder cent soixante-six (166) parts sociales à Monsieur Antonio Bossio, employé privé, né à Differdange, le 30 juin 1971, demeurant à L-4951, Bascharage, 55, Cité Charles de Gaulle, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance et cent soixante-six (166) parts sociales à Monsieur Jeannot Schneider, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1957, demeurant à L-5444 Schengen, 22, Hemmeberreg, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Monsieur Daniel Michelis, prénommé, gérant de la société déclare accepter ces cessions de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- Suite aux cessions de parts qui précèdent les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Daniel Michelis, prénommé cent soixante-huit parts sociales ..... 168

2.- Monsieur Antonio Bossio, prénommé, cent soixante-six parts sociales ..... 166

3.- Monsieur Jeannot Schneider, prénommé, cent soixante-six parts sociales ..... 166

Total: cinq cents parts sociales ..... 500

2.- Les comparants décident de convertir le capital social en euros de sorte que le capital représente maintenant douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68). Pour arrondir ce capital et pour disposer des parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), les comparants déclarent qu'ils ont versé à la caisse de la société le montant de cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 105,32) pour pouvoir disposer d'un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Ensuite de ce qui précède les comparants décident de modifier l'article six (6) des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

3.- Les comparants décident de transférer le siège social de la société de L-4434 Soleuvre, 10A, rue Winston Churchill à L-5612 Mondorf-les-Bains, 18, avenue François Clément.

Suite à cette décision le premier alinéa l'article deux (2) des statuts à dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi à Mondorf-les-Bains.»

4.- Les comparants décident de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'édition, la réalisation, l'hébergement de sites Internet, la création de réseaux Internet, le développement de programmes, ainsi que la vente de matériel liés à la branche.

La société a en outre pour objet l'exploitation d'une agence de publicité.

Elle pourra procéder à toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, civiles, commerciales et financières généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social, ou étant susceptibles à en favoriser la réalisation.»

5.- Monsieur Daniel Michelis, prénommé, exerçant actuellement la qualité de gérant de la société, est nommé pour le futur, gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio Bossio, employé privé, né à Differdange, le 30 juin 1971, demeurant à L-4951, Bascharage, 55, Cité Charles de Gaulle.

6.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Michelis, A. Bossio, J. Schneider, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2004, vol. 896, fol. 42, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2004.

F. Kessler.

(028726.3/219/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**MD SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 18, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 78.036.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2004.

F. Kessler.

(028731.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**KOREMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 38.842.

1. Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à L-Echternach, le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

- Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à L-Echternach, le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Gérard Matheis, démissionnaire).

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHÉC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué, et

- Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né à D-Emmerich/Rh, le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (en remplacement de Monsieur Paul Marx, démissionnaire).

*Commissaire aux Comptes*

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour KOREMAR S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AO00523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028585.3/528/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**ACCESS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 93.876.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mars 2004*

Le Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG, Luxembourg, est réélu pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour ACCESS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, réf. LSO-AP00175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028732.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**B.A.C.F., BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.  
R. C. Diekirch B 99.590.

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE S.A., en abrégé B.A.C.F. S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 14 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'année 1997 page 21483, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1998, publié au dudit Mémorial C Numéro 74 du 6 février 1999, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.590,

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à B-2610 Wilrijk, 59, Kerkhofstraat,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, apprentie, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Louise Susanne Gordon, épouse de Monsieur Romain Keiser, employée privée, demeurant à L-9833 Dorscheid, 10, an der Haech.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Le transfert du siège de la société de Marnach à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social de la société est établi à Diekirch.»

2. L'adaptation du capital de la société à l'euro faisant pour 1.250.000,- LUF la somme de 30.986,69 EUR et la modification subséquente de l'article 5 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79).»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Marnach à L-9202 Diekirch, 20A, Bamertal et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social de la société est établi à Diekirch.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adapter le capital de la société à l'euro faisant pour 1.250.000,- LUF la somme de 30.986,69 et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.45 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: W. Francken, L. S. Keiser, J. Kiffer, A. Holtz.



Enregistré à Wiltz, le 1<sup>er</sup> avril 2004, vol. 318, fol. 63, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 avril 2004.

A. Holtz.

(901443.3/2724/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 avril 2004.

---

**B.A.C.F., BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Diekirch B 99.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 avril 2004.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(901444.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 avril 2004.

---

**DATA STREAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 26, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 82.877.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2004*

L'an deux mille quatre le 22 mars à 11.00 heures, se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire d'un commun accord et sans convocation préalable les actionnaires de la société anonyme DATA STREAM S.A. avec siège social à 26 route du Vin L-5405 Bech-Kleinmacher, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, le 28 juin 2001 publié au Mémorial C, n° 10 du 3 janvier 2002, modifiée pour la dernière fois par le même notaire le 19 décembre 2002 publié au Mémorial C, n° 130 du 8 février 2003.

La feuille de présence est signée par tous les actionnaires entrant en séance.

L'Assemblée procède alors à la composition de son bureau:

- Monsieur Marc Legrand, administrateur-délégué, préside la séance;
- Il désigne Madame Sandrine Poli comme secrétaire et scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué Monsieur le président rappelle qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires et le bureau sera annexée aux présentes. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président déclare alors la séance ouverte et rappelle les points de l'ordre du jour:

- Démission de Luca Picco de sa charge d'administrateur.
- Nomination statutaire.

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée enregistre la démission de Monsieur Luca Picco et lui accorde quitus plein et entier pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Conor Donovan, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000, Monaco, comme nouvel administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 12.00 heures.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028823.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**EMERALD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 56.560.

1. Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué.

- Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué, (en remplacement de Monsieur Bob Bernard, démissionnaire), et

- Monsieur Eric Magrini, conseil, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (en remplacement de Monsieur Paul Marx, démissionnaire).

*Commissaire aux Comptes*

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.  
Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour EMERALD S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AO00524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028586.3/528/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**SOINS DE JARDINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9676 Noertrange, 24, Op der Louh.  
R. C. Diekirch B 99.959.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Albano Da Mota De Magalhaes Portilho, ouvrier, né à Celorico de Basto (Portugal), le 12 octobre 1963, demeurant à L-9676 Noertrange, 24, Op der Louh,

2.- Madame Albertina Moreira Escudeiro, femme au foyer, née à Estarreja (Portugal), le 6 octobre 1970, demeurant à L-9676 Noertrange, 24, Op der Louh.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SOINS DE JARDINS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi Noertrange.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, et des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de jardinage avec vente des articles de la branche.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Albano Da Mota De Magalhaes Portilho, prénommé, cinquante parts . . . . .	50
2.- Madame Albertina Moreira Escudeiro, prénommée, cinquante parts . . . . .	50
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfiques.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### **Gérance - Assemblée générale**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Disposition générale**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9676 Noertrange, 24, op der Louh.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Albano Da Mota De Magalhaes Portilho, ouvrier, né à Celorico de Basto (Portugal), le 12 octobre 1963, demeurant à L-9676 Noertrange, 24, Op der Louh.

Vis-à-vis des tiers la société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Da Mota, A. Moreira Escudeiro, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz le 2 avril 2004, vol. 318, fol. 64, case 12. – Reçu 150 euros.,

*Le Receveur (signé): G. Biver.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 avril 2004.

A. Holtz.

(901451.3/2724/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 avril 2004.

**ETABLISSEMENTS C.P. BOURG LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

**Capital social: 124.000,- EUR.**

Siège social: L-7257 Helmsange, rue Millewee.

R. C. Luxembourg B 9.635.

*Procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration*

*Séance du 13 février 2003*

Le treize février deux mille quatre à 10.00 heures, le Conseil d'Administration de la société ETABLISSEMENTS C.P. BOURG LUXEMBOURG s'est réuni au siège social de la société-mère à Ottignies (Belgique), rue des Technologies 22 sur convocation de son Président.

Sont présents:

- Monsieur Christian-Pierre Bourg, Président du Conseil d'Administration;

- Madame Johanne Bourg, Administrateur;

- Madame Ursel Bär, Administrateur;

- Monsieur André Verdonckt, Administrateur.

Monsieur le Président expose au Conseil que la présente réunion a pour objet l'ordre du jour suivant:

1. Mise à jour des pouvoirs de gestion;

2. Divers.

1.

Monsieur Thierry Veys quittant la société ce jour et Monsieur André Verdonckt quittant à la fin du mois de mars 2004, les pouvoirs de gestion doivent être revus et adaptés en conséquence.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide de modifier le texte des pouvoirs comme suit:

«Toutes les décisions et publications antérieures concernant les pouvoirs sont annulées et remplacées par ce qui suit:

Monsieur Michel Scaloni (Rue de la Frontière 8 - 6790 Guerlange), Directeur Général, agissant seul reçoit mandat du Conseil pour toute opération financière jusqu'à concurrence de 6.200,- EUR.

Monsieur Michel Scaloni agissant conjointement avec Madame Nicole Selzer (Rue Alfred Mezières, 18 - F-54970 Landres) reçoit mandat du Conseil pour toute opération financière jusqu'à concurrence de 15.000,- EUR.

Les pouvoirs de gestion journalière sont en outre exercés conjointement par Monsieur Michel Scaloni (Rue de la Frontière 8 - B-6790 Guerlange) et l'un des Fondés de Pouvoirs, énumérés ci-après:

Mesdames Johanne Bourg-Thibault (Rue de Blanmont 5 - B-1348 Hevillers), Ursel Bär (Val des Rois 9 - B-5100 We-pion), Carine Bourg (Avenue Coghen 202 boîte 10 - B-1180 Bruxelles), Messieurs Christian-Pierre Bourg (Rue de Blanmont 5 - B-1348 Hevillers, et Alasdair Campbell (Chaussée de Namur 55 - B-1320 Beauvechain).

Le Conseil d'Administration charge Madame Bourg-Thibault de veiller à l'annulation des anciens pouvoirs et à la publication de la résolution ci-dessus.

2.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun Administrateur ne désirant prendre la parole la séance est levée à 10 heures 15.

C.-P. Bourg / J. Bourg-Thibault / U. Bär / A. Verdonckt

*Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01352. – Reçu 166 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028856.3//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**ESTATE VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 64.294.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

- M<sup>e</sup> Fabio Gaggini, avocat, né à CH-Gentilino, le 6 mars 1956, ayant son domicile professionnel à CH-6901 Lugano, via Somaini 10, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.
- M. Klod Nahum, administrateur de sociétés, né à Ankara (Turquie), le 7 mai 1948, demeurant à CH-1297 Founex, 26, Chemin de Côtes, administrateur-délégué.
- La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 58.322, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

*Commissaire aux Comptes*

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour ESTATE VENTURES S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028595.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**C.E.I.G.E.M.S., COMPAGNIE D'ETUDES, D'INVESTISSEMENTS ET DE GESTION  
D'ETABLISSEMENTS MEDICAUX-SOCIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 48.524.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01044, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signature.

(028930.3/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**IPLM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 64.281.

1) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont administrateurs de la société:

- Monsieur Luigi Profumo, entrepreneur, né le 7 septembre 1952, à I-Gênes, demeurant à I-16147 Gênes, via Orlando 20/11 (Italie), président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Michel Freudiger, administrateur de sociétés, né le 7 septembre 1951, à CH-Lausanne, demeurant à CH-1522 Lausanne, Pref. de la Grange 3 (Suisse).
- La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, R. C. Luxembourg B 58.322, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué.

2) La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été désignée réviseur externe conformément à l'article 256 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et a été chargée du contrôle des comptes des exercices 2003 à 2008.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour IPLM INTERNATIONAL S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028598.3/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**CORPORATE INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 82.238.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1133 du 10 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 12 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n° 342 du 1<sup>er</sup> mars 2002 et en date du 6 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1497 du 17 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CORPORATE INVESTMENT PARTNERS S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(028746.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**INTEGRATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.248.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 2003*

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.  
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes ING TRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, Route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06702. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028729.3/655/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**OTTO FINANCE LUXEMBOURG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 83.846.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 227 du 9 février 2002.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OTTO FINANCE LUXEMBOURG S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(028748.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**G.A.I.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 12.719.

Constituée suivant acte de Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, le 17 janvier 1975, publié au Mémorial C n° 53 du 21 mars 1975, modifiée suivant acte de Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 février 1979, publié au Mémorial C n° 121 du 31 mai 1979, modifiée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, le 19 décembre 1986, publié au Mémorial C n° 81 du 2 avril 1987, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Hesperange, le 21 mai 1997, acte publié au Mémorial C n° 476 du 2 septembre 1997. Le capital a été converti en EUR en date du 25 février 2000, acte publié par extrait au Mémorial C n° 907 du 23 décembre 2000.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.A.I.L. S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(028755.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**DAKAR TRADING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 54.412.

—  
La société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a dénoncé, par lettre datée du 25 mars 2004, tout office de domiciliation de ladite société avec préavis de huit jours calendrier.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028780.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**DAKAR TRADING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 54.412.

—  
Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

Société domiciliée: DAKAR TRADING S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 54.412,

et

Domicilitaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 28.967,

a pris fin avec effet au 3 avril 2004.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028782.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**SCAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.937.

—  
Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(028944.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**ESTATE VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 64.294.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 29 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 533 du 22 juillet 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé du 31 décembre 2001 dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 1236 du 22 août 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ESTATE VENTURES S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(028757.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**ESTATE VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 64.294.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 29 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 533 du 22 juillet 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé du 31 décembre 2001 dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 1236 du 22 août 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ESTATE VENTURES S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(028758.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**KOREMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 38.842.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 6 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 210 du 19 mai 1992. Le capital a été converti en euro par acte sous seing privé le 21 décembre 2001, dont un avis a été publié au Mémorial C n° 749 du 19 mai 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KOREMAR S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(028751.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**WIELAND INVEST. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 90.518.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 125 du 7 février 2003.

—  
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WIELAND INVEST S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(028753.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---



**COMPTA CONCEPT, Société Civile.**

Siège social: L-7381 Bofferdange, 85, Cité Roger Schmitz.

En date du 2 avril 2004, les associés de la société civile COMPTA CONCEPT ont pris les résolutions suivantes:  
Le siège de la société est transféré de L-3583 Dudelange, 68, rue des Mouleurs à L-7381 Bofferdange, 85, Cité Roger Schmitz.

Madame Birchem-Spenner Martine démissionne de son poste de gérante.

Madame Birchem-Spenner cède 50 parts à Monsieur Heyart Pascal.

Suite à cette cession de parts, la répartition des parts se présente de la manière suivante:

Monsieur Heyart Pascal, demeurant à Bofferdange, 85, Cité Schmitz . . . . .	50 parts
Madame Heyart-Caldarella Guiseppina, demeurant à Bofferdange, 85, Cité Schmitz . . . . .	50 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Fait à Dudelange, le 2 avril 2004.

Pour extrait conforme

M. Birchem-Spenner / G. Heyart-Caldarella / P. Heyart

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00887. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028764.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**CONNEXION GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 26, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 69.593.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2004*

L'an deux mille quatre le 22 mars à 11.00 heures, se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire, en renonçant d'un commun accord à toute convocation préalable et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour communiqué préalablement, les actionnaires de la société anonyme CONNEXION GROUP S.A. avec siège social à 26 route du Vin L-5405 Bech-Kleinmacher, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, le 4 mai 1999 publié au Mémorial C, n° 522 du 8 juillet 1999 et modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, le 16 octobre 2003, publication en cours.

La feuille de présence est signée par tous les actionnaires entrant en séance.

L'Assemblée procède alors à la composition de son bureau:

- Monsieur Peter Lindmark, administrateur-délégué, préside la séance;
- Il désigne Madame Ana Ferreira comme secrétaire et scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué Monsieur le président rappelle qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires et le bureau sera annexée aux présentes. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président déclare alors la séance ouverte et rappelle les points de l'ordre du jour:

- Démission de Conor Donovan de sa charge d'administrateur.
- Nomination statutaire.

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée enregistre la démission de Monsieur Conor Donovan et lui accorde quitus plein et entier pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Luca Picco, administrateur de sociétés, demeurant à L-4526 Niederkorn, comme nouvel administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 12.00 heures.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028827.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**OPERA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 67.742.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 20 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 161 du 11 mars 1999.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OPERA INVESTMENT S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(028763.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**OPERA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 67.742.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 20 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 161 du 11 mars 1999.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OPERA INVESTMENT S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(028765.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**OPERA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 67.742.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 20 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 161 du 11 mars 1999.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OPERA INVESTMENT S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(028769.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**MARGA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 37.515.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 21 du 22 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 399 du 3 juin 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en voie de publication en date du 17 décembre 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARGA S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(028761.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**CHARGREIV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 13.817.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 4 mai 1976, acte publié au Mémorial C n° 161 du 5 août 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 juillet 1977, acte publié au Mémorial C n° 244 du 24 octobre 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n° 329 du 16 décembre 1982, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 novembre 2000, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 483 du 27 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHARGREIV S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(028760.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**VOXTRON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 49.049.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002*

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 relative au basculement en euros et vu l'existence au 31 décembre 2000 de primes d'émission s'élevant à 24.329.000,- LUF, équivalant à 603.100,16 euros et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité:

1. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF.
2. d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2002, le capital de 1.727,36 euros pour le porter de 183.272,64 euros à 185.000,- euros par incorporation d'une partie des primes d'émission s'élevant à 24.329.000,- LUF équivalant à 603.100,16 euros.
3. de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2002, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social.
4. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2002, l'article 5, alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent quatre-vingt cinq mille euros (185.000,- EUR), représenté par cent quarante sept mille huit cent soixante-quatre (147.864) actions sans valeur nominale, divisées en deux catégories d'actions, soit:

- 1) cent quarante et un mille sept cent soixante-trois (141.763) actions ordinaires;
- 2) six mille cent une (6.101) actions sans droit de vote.»

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028779.3/655/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**CHEVAL BLANC CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 80.576.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 janvier 2001, acte publié au Mémorial C n° 766 du 15 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHEVAL BLANC CAPITAL S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(028771.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**WINDOWS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.135.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 1994, acte publié au Mémorial C n° 272 du 15 juillet 1994, le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 28 novembre 2000; l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 713 du 3 septembre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 février 2003, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WINDOWS INTERNATIONAL S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(028773.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**EURO M&F S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 45.210.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a dénoncé par lettre datée du 18 mars 2004 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet au 26 mars 2004, après un préavis de huit jours calendrier.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05595. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028890.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**EURO M&F S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 45.210.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 12 juillet 2000 entre:  
Société domiciliée: EURO M&F S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 45.210,

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 28.967,

a pris fin avec effet au 26 mars 2004.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05597. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028892.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**EUROPEAN FINANCE CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 21.097.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 septembre 2003 que Monsieur Saeed Abbas Ebraheem Yousif Al Youfis a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06677. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028866.3/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**KREDOS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.437.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

KREDOS INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

(028870.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 50.375.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A.

R. Scheifer-Gillen / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(028919.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 50.375.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 5 avril 2004*

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Lanners René et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A.

G. Diederich / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028895.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**INVEST SIGNS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 63.396.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2004 que Monsieur Luiz Antonio Cesar Assunção a démissionné de son poste d'administrateur et que le nombre des administrateurs est réduit de quatre à trois.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028877.3/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**GLOBAL OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 34.671.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01048, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signature.

(028931.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**EUROPEAN RESORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 48.743.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01047, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signature.

(028932.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**MARSANGO FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 92.239.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01046, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signature.

(028933.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**C. & C. CHEMICALS AND COLOURS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 61.754.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(028938.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**ROBERT MILFORD ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 68.904.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2004*

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch, à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Le 25 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028776.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**DAMOLU FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 42.953.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002 et annexes, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signature.

(028935.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**DAMOLU FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 42.953.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003 et annexes, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01043, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signature.

(028934.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**PHONE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 58.537.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(028940.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**RHIC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 75.768.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(028939.3/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**FINANCIERE ARDENNOISE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 38.572.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 8 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 169 du 28 avril 1992.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 mai 2004 au siège social de la société que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

*Aux postes d'administrateur, pour une période de six ans:*

- M. Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;
- Mlle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;
- Mlle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

*Au poste de commissaire aux comptes, pour une période de six ans:*

- M. Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.  
Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.  
Luxembourg, le 5 mai 2004.

*Pour la société FINANCIERE ARDENNOISE S.A.*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00809. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028824.3/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**DAMOLU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 52.274.

Le bilan au 31 décembre 2002 et annexes, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01039, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signature.

(028937.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**DAMOLU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 52.274.

Le bilan au 31 décembre 2003 et annexes, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01041, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signature.

(028936.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

---

**BIOS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le lundi 21 juin 2004 à 11.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2003.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 2, rue du Fort Wallis.

I (02850/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---